



Actualités p.4Repères économiques p.37FAQ p.38



LES PRODUITS D'ICI





PARTENARIAT

Valoriser nos relations commerciales dans un partenariat sain et durable

CHOIX

Répondre aux attentes de plus en plus fortes pour les produits calédoniens

CONFIANCE

Acheter en confiance et développer les liens entre consommateurs et producteurs

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Agir en faveur de l'environnement (moins de temps de parcours car moins de transport)

PROXIMITÉ

être un acteur privilégié de la consommation et soutenir l'économie locale

SAVOIR-FAIRE

Mettre en avant le savoir-faire des producteurs calédoniens



Tous les produits retenus « Produits d'Ici » sont issus de la terre, de la mer et de l'élevage et sont fabriqués par des artisans, des TPE ou des PME calédoniennes.

Sommaire

Future centrale électrique de la SLN : un projet stratégique pour l'industriel et l'économie calédonienne



Actualités

Portrait d'élu	
La force d'une enseigne	p7
Défendre et promouvoir le développement économique de notre territoire	рē
Vie de la CCI Célébrer la cuisine locale	p5
Publication du Rapport d'activité 2014 de la CCI	p ²

> ZOOM ENTREPRISE

Performance et bien-être au travail

Pierre-Yves Carassus



Actualités d'entreprises

p12-13-14

Création d'entreprise

Endemia : une vitrine sur la biodiversité calédonienne p16

Économie

Longue vie au santal calédonien p18 Les brèves du Pacifique p19

Provinces

Prévenir les risques pour sauvegarder la biodiversité p20

Économie numérique

Une entreprise numérique, quèsaco? p22

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une stratégie énergétique pour le pays



Fiche pratique

Tout savoir sur la location-gérance p32-33

Formation

p8

Gérer la communication publique de son entreprise p35

C'est officiel p36 Repères Économiques p37

Foire aux Questions/Agenda p38

Reprises d'entreprises p41 **Foires & salons** p41 **Revue de presse** p42

Le CCI Info est publié par la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie, 15 rue de Verdun, BP M3, 98 849 Nouméa cedex, tél. 24 31 00, fax 24 31 31 - Site Internet: www.cci.nc - Directrice de publication : Jennifer Seagoe - Comité de rédaction et coordination: Françoise Bonnet Crestani, Sidonie Ganatchian - Rédaction : Françoise Bonnet Crestani, PY Minier, Rectiligne, Cléa Verbitzky, Nathalie Vermorel - Coordination rédaction : Rezo - Réalisation: Concept - Régie publicitaire: Rezo, tél. 28 63 01 Responsable publicité: Yann Milin, tél. 77 19 72 - Impression: Artypo Ducos, tél. 28 32 99 - Tirage: 13 660 exemplaires - Le CCI Info est distribué aux ressortissants de la CCI-NC. Toute reproduction intégrale ou partielle de la présente publication est interdite sans l'autorisation expresse à obtenir auprès du directeur de publication.



Édito

JENNIFER SEAGOE Présidente de la CCI-NC

'est un investissement de 100 milliards de francs dont il est question dans le dossier de cette nouvelle édition du CCI Info. Un projet d'envergure qui concerne la SLN, celui de sa future centrale électrique au charbon pulvérisé devant remplacer sa centrale au fioul dont la technologie n'est plus adaptée. Pour pérenniser son activité et accroître sa compétitivité sur le marché mondial du nickel, l'industriel doit absolument se doter d'un outil énergétique performant, tout en étant respectueux de l'environnement. Sans la centrale C, l'avenir de la SLN, qui s'inscrit depuis plus de cent ans dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, pourrait voir son avenir largement compromis.

Compromise également l'opportunité pour les entreprises locales de participer à un tel projet. Dans une conjoncture économique plutôt terne, les retombées locales de la future centrale sont en effet estimées sur quatre ans à 30 milliards de francs.

Dans ce numéro, nous revenons également sur le sujet de la défense du développement économique de notre territoire qui a été au centre de plusieurs rendez-vous conjoints CCI/MEDEF-NC à Paris, en juin dernier. Et c'est Pierre-Yves Carassus, que nous vous proposons de rencontrer ce mois-ci dans la rubrique Portrait d'élu.

Bonne lecture.

PUBLICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DE LA CCI



Le Rapport d'activité 2014 revient sur les temps forts de l'année: enrichissement des offres de formation tant en direction des jeunes que des salariés et des chefs d'entreprise, lancement du site économique nc-eco.nc et de nombreuses actions qui ont soutenu et promu les initiatives entrepreneuriales, telle la seconde édition des Trophées de l'entreprise. Et bien sûr, la fin de l'année 2014 a été marquée par l'élection de Jennifer Seagoe, première femme présidente de la CCI.

Le Rapport d'activité 2014 est téléchargeable sur le site cci.nc et nc-eco.nc

L'avenir est en route au Salon de l'étudiant

Pour choisir sa formation post bac, rendez-vous est donné aux jeunes Calédoniens vendredi 4 et samedi 5 septembre sur le campus de l'Université de Nouvelle-Calédonie lors du 16° Salon de l'étudiant. Ils y trouveront réunies toutes les sources d'informations nécessaires pour s'orienter. L'École de gestion et de commerce (EGC), la CCI Apprentissage (CFA) et le Point Apprentissage (Point A) tiendront un stand commun. Des étudiants et apprentis partageront leurs expériences et répondront à toutes les questions des futurs étudiants. En plus des BTS et des Bachelors EGC et Ressources humaines, deux formations plus techniques seront présentées : BP Pharma (des apprentis feront des démonstrations de préparation de médicaments) et Agent de maintenance en électricité et instrumentation (une formation IRA Pacific / CCI Apprentissage).

- CCI Apprentissage : Tél. 24 31 45 / cfa@cci.nc
- Point A: Tél. 24 69 49 / pointapprentissage@cci.nc
- IRA Pacific: Tél. 24 23 15 / formation.ira@cci.nc

¿ Jeudi 10 septembre : un Rendez-vous de l'économie autour des objets connectés

Avec une prévision de plus de 20 milliards d'objets connectés à internet dans le monde en 2020, l'enjeu est de créer des outils pour établir une véritable interconnexion entre ces objets et ainsi dépasser le stade de leur simple collection ou accumulation.

L'internet des objets, ce sont, notamment, les compteurs intelligents, les voitures et les villes connectées ou les outils de « quantified self ». Le développement et l'implémentation de ces objets demandent innovation et anticipation alors que les bénéfices techniques et économiques attendus de ces objets sont très largement contraints par des enjeux juridiques majeurs. Ce Rendez-vous de l'économie, animé par Frédéric Forster, avocat et spécialiste du droit des communications électroniques, présentera l'ensemble des risques juridiques et donnera quelques clés, astuces et conseils pour y répondre.

Renseignements et inscriptions au 24 31 00 / com@cci.nc

Christian Kalinowski, la disparition d'un grand bâtisseur

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de Christian Kalinowski. Un homme qui a marqué de son empreinte le paysage immobilier de la Nouvelle-Calédonie avec de nombreuses réalisations, telles la marina de Port du Sud et le Bintz à l'Orphelinat, le lotissement et le centre commercial Savannah, le Plexus à Ducos... Christian Kalinowski, c'est aussi la réalisation d'une vingtaine de résidences, allant du logement social au très haut standing, et également un complexe hôtelier en Polynésie. Jennifer Seagoe, présidente de la CCI, les élus et le personnel de la Chambre souhaitent rendre ici hommage à ce grand bâtisseur qui a contribué largement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie et adressent leurs sincères condoléances à sa famille.

La créativité des étudiants du CFA au service du WWF



Du 1er juillet au 31 août, sur une idée de Sophie Tartar, formatrice en Arts appliqués à la CCI Apprentissage, les apprentis du CFA (Bac et BTS) sont invités à participer en exclusivité à un challenge créatif: la réalisation d'une affiche pour la campagne 2015 du WWF sur la préservation des espèces et un appel à dons. L'affiche gagnante - qui sera sélectionnée par un jury de professionnels puis par le nombre de « like » sur la page Facebook du WWF - sera publiée en pleine page dans Les Nouvelles calédoniennes

avec le nom de l'apprenti. Le partenariat, établi depuis de nombreuses années maintenant entre le WWF et la CCI Apprentissage, permet de sensibiliser les jeunes Calédoniens à leur environnement. Un choix de l'engagement citoyen largement plébiscité par les apprentis!

CCI Apprentissage – Tél. 24 31 45 / cfa@cci.nc

Cciapprentissagenouvellecaledonie

Célébrer la cuisine locale

Depuis plus de 10 ans, la province Sud finance les formations culinaires mises en œuvre par la CCI. Ces formations, à destination des tables d'hôtes et des petites structures à vocation touristique de la province Sud, réunissent plus d'une vingtaine de professionnels. L'objectif : développer les savoir-faire afin de proposer une cuisine de qualité associant production locale et attentes de la clientèle.

cinq sessions animées par des intervenants reconnus autour de cinq thématiques de travail sont ainsi au programme de l'année 2015 : les agrumes (en mai avec Patrick Lecrun de l'Institut de l'agronomie de Nouvelle-Calédonie), le chocolat (en juillet avec Patrick Morand des Chocolats Morand), les tubercules tropicaux (en août), manger mieux (en octobre) et enfin traiteur et organisation (en novembre). Thématiques qui n'ont pas été choisies au hasard, mais afin de répondre aux souhaits des gîtes et tables d'hôtes.

Partage, échanges et naissance d'un label

Chaque session donne lieu à des échanges autour des produits locaux afin d'imaginer des recettes permettant de les sublimer, de respecter un prix de revient raisonné et de s'approprier de nouvelles techniques culinaires. Les formations culinaires ont également permis de mettre en exergue les besoins des tables d'hôtes participantes. C'est ainsi que depuis l'année dernière une réflexion sur la création d'un réseau est née. L'officialisation d'un label est au programme de la session finale qui réunira l'ensemble des participants les 2 et 3 décembre prochains. Deux journées de célébration autour de la cuisine locale. À noter que chaque session de formation culinaire voit l'arrivée de nouveaux participants, invités à se joindre au réseau naissant. Ce dernier est donc amené à se développer pour la plus grande satisfaction des consommateurs calédoniens!

Plus d'information sur les formations culinaires et le réseau des tables d'hôtes du Sud :

Christian Tillon, accompagnateur itinérant touristique à la CCI au 24 31 15 /c.tillon@cci.nc cci.nc



La session du mois de juillet réunissait les participants autour de Patrick Morand et du chocolat.

Structures inscrites aux formations culinaires:

Auberge du pêcheur	Bourail	44 63 00
L'Effet Mer	Bourail	97 68 49
Nekweta	Bourail	43 23 26
Entre plage & rivière	Bourail	43 51 28
Betikuré	Bourail	46 23 60
Les Bancouliers	La Foa	41 20 41
Aux délices des jumelles	La Foa	43 46 65
Auberge de la Pierrat	La Foa	89 94 89
Lodge Terre de soleil	La Foa	76 19 80
Couleur Mangue	La Foa	79 50 59
	La Foa	
Pocquereux Randonnées	La Foa	95 02 15
Chez Marie Georgette	La Foa	44 38 17
La petite ferme	La Foa	84 02 21
	La Foa	
Apikwuan Thaï	La Foa	76 62 02
Les cases de Plum	Grand sud	991718
Lézard home	Grand NouméaGrand Nouméa	77 61 09
La terrasse de Tine	Grand NouméaGrand Nouméa	77 17 46
Nataïwatch	Ile des Pins	46 11 13
Le Kohu	Ile des Pins	461023

Défendre et promouvoir le développement économique de notre territoire

Recherche, innovation, minerais, potentiels liés à l'océan, développement du tourisme, financement : les richesses de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ainsi que leur développement économique étaient au centre de plusieurs rencontres à Paris, en juin dernier. Des rencontres initiées par les organisations professionnelles et les CCI de ces deux collectivités du Pacifique.

a conférence Les économies des collectivités françaises du Pacifique dans leur bassin géographique : contraintes et opportunités, qui s'est déroulée le 25 juin au Sénat, a permis aux nombreux intervenants, dont Jennifer Seagoe, présidente de la CCI-NC, Daniel Ochida, co-président du MEDEF-NC et Xavier Benoist, président de la FINC, de mieux faire connaître nos richesses, nos potentialités - ressources marines et terrestres - et également le rôle stratégique de nos territoires au sein de l'espace français. Un des points d'orgue de ces rencontres, pointé par la majorité des participants, étant l'indispensable maintien de la défiscalisation au- delà de 2017.

Le tourisme de croisière : un secteur qui a du potentiel

Lors de son intervention, Jennifer Seagoe a insisté sur la nécessaire diversification de l'économie calédonienne, à ce jour dépendante essentiellement du nickel. Le tourisme est un secteur clé que le territoire doit

développer et pour lequel il dispose de nombreux atouts - position géographique stratégique, bonnes conditions sanitaires et des infrastructures médicales de haut niveau, desserte aérienne performante - notamment le secteur du tourisme de croisière, en pleine croissance. En effet, ce dernier connaît une progression au niveau mondial et le marché de notre voisin australien est lui aussi en forte augmentation. La Nouvelle-Calédonie qui bénéficie de la croissance des croisiéristes fait face à des contraintes de développement qu'elle doit pouvoir relever afin de répondre à l'enjeu important que représente ce marché. Pour Jennifer Seagoe « il est important de prendre conscience de l'importance du tourisme de croisière qui en 2015 devrait générer près de 3 milliards de francs de revenus pour atteindre plus de 6 milliards et demi de francs à l'horizon 2020 avec 1 million de croisiéristes attendus. C'est un tourisme structurant et générateur d'emplois particulièrement adapté aux sociétés traditionnelles insulaires. Il permet

le développement et la pérennité d'activités touristiques ».

L'indispensable renforcement des aides financières

En marge de cette conférence, les représentants des organisations professionnelles ainsi que les CCI calédonienne et polynésienne ont pu rencontrer des personnalités importantes : à Matignon, au Palais de l'Élysée, au Ministère des finances et des comptes publics, et au Ministère de l'Outremer. La nécessité de renforcer les aides financières et de prolonger la défiscalisation dont dépend en partie l'avenir économique de nos territoires était au cœur de ces rencontres. Le fruit de ces différentes réunions de travail devrait se traduire prochainement dans le cadre du projet de la nouvelle Loi de finances 2016.

Et Jennifer Seagoe de conclure : « la CCI suit ce dossier majeur pour le développement de notre économie avec une très grande attention ».



Daniel Ochida, co-président du MEDEF-NC, Marc Vizy, conseiller pour l'Outre-mer auprès du président de la République, Olivier Kressmann, président du MEDEF- SM, Jennifer Seagoe, présidente de la CCI-NC et Stéphane Chin-Loy, président de la CCI-SM, lors de leur rendez-vous à l'Élysée en juin dernier.

DES CHIFFRES ÉLOQUENTS SUR LE TOURISME DE CROISIÈRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Ils étaient 81 215 croisiéristes en 2005 et 421 636 en 2014 : soit une augmentation de 419,16 % en 9 ans. Sur la même période les paquebots sont passés de 60 à 207. Quant au nombre d'escales, il a augmenté de 356 % : de 95 en 2007, il a atteint 433 en 2014.

La force d'une enseigne

L'Alliance Champlain, en partenariat avec la CCI et la CMA, renouvelle le concours Florilège des enseignes calédoniennes. Un concours qui valorise la créativité et l'imagination des commerçants et des artisans dans le choix du nom de leur enseigne.



L'enseigne Histoire d'eau, gagnante du Nautile d'or en 2014.

commerçants et artisans, nous vous proposons à nouveau de participer à la 3° édition de ce concours dont l'objectif est de récompenser ceux d'entre vous qui ont su valoriser la langue française ou les langues océaniennes du pays dans la composition du texte de leur enseigne et de la présentation de leurs activités. L'enseigne est en effet un support de communication qui permet de jouer avec les mots et leurs sens. Et c'est cette utilisation de la langue qu'a souhaité ainsi récompenser Daniel Miroux, président de l'Alliance Champlain - association qui agit pour la promotion de la langue française – à l'origine de ce concours.

Les Calédoniens sont sollicités pour sélectionner et photographier les enseignes de leur choix mais vous aussi, commerçants et artisans vous pouvez également envoyer une photo de votre enseigne.

Les conditions de participation

- le texte de l'enseigne est en français ou en langue océanienne du pavs.
- le texte de l'enseigne ne comporte ni mot étranger, ni anglicisme,
- le texte de l'enseigne est porteur de sens.

Les photos des enseignes doivent être envoyées entre les 15 juillet et 15 septembre 2015, en précisant la localisation du commerce ainsi que le type d'activité, soit par courrier à L'Alliance Champlain – BP 8133 – 98807 Nouméa, soit par courriel à alliance.champlain@offratel.nc

Le jury, composé de membres de l'Alliance Champlain, de représentants de la CCI et de la CMA, distinguera les cinq meilleures enseignes dont le lauréat qui se verra décerner le Nautile d'or. Les résultats seront proclamés au mois d'octobre.

Plus d'informations :

Alliance Champlain Tél. 92 98 43 / alliance.champlain@offratel.nc

Pour une meilleure gestion de votre entreprise, faites votre autodiagnostic!

Cinq formations courtes suivies d'un accompagnement personnalisé :

- MAÎTRISEZ LES OBLIGATIONS SOCIALES DE VOTRE ENTREPRISE
- ÉVALUEZ LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS VOTRE ENTREPRISE (EVRP)
- CALCULEZ VOTRE COÛT DE REVIENT
- PRÉVOYEZ VOTRE TRÉSORERIE
- ANALYSEZ LA SANTÉ FINANCIÈRE DE VOTRE ENTREPRISE

Contactez la CCI pour connaître les dates et les lieux des sessions

Nouméa Tél. 24 40 74 conseil@cci.nc

Pont-Blanc, Koné Tél. 42 68 20 kne@cci.nc Bourail Tél. 44 11 90 brl@cci.nc



▶ www.cci.nc

La volonté d'entreprendre, le choix de réussir



Pierre-Yves Carassus : un entrepreneur au service des entreprises

Pour Pierre-Yves Carassus, élu du secteur industrie et à la tête de la société Technique bâtiment Pacifique (Tecbat), former, développer les compétences, valoriser l'humain, dialoguer, accompagner, innover sont les clés de la compétitivité et du développement des entreprises.

é au Maroc, au hasard de la carrière professionnelle de son père, Pierre-Yves Carassus rejoint la Métropole à l'âge de 10 ans. Dès l'adolescence, il rêve de voyages et songe, déjà, à la Nouvelle-Calédonie, « cette terre de pionniers ». Il devient ingénieur en génie civil, un métier qui perpétue la tradition familiale et qui lui permet de voyager. C'est auprès du groupe Bouygues qu'il forge sa première expérience pendant 6 ans: en Métropole, puis aux Antilles, et enfin à Moscou, en pleine Pérestroïka. « L'arrêt de la construction du chantier et le froid russe m'ont poussé à prendre mon sac à dos en 1990 et à enfin réaliser mon vieux rêve : venir en Nouvelle-Calédonie!»

Du BTP à la SLN

Après 4 années passées dans le BTP, Pierre-Yves Carassus devient chef de projet engineering à la SLN, en 2004. « J'ai travaillé sur toutes les mines du territoire à l'époque où la SLN était encore le seul opérateur minier et métallurgique. » En 2002, nouveau challenge, il devient chef du service des achats (services et matériels): « un nouveau métier où le relationnel avait une grande place ». 2005 arrive et avec elle la quarantaine et la volonté pour Pierre-Yves Carassus « de prendre ma vie professionnelle en main ».

L'envie d'entreprendre

Il rachète Tecbat, petite société de 8 personnes, spécialisée dans la réparation et la protection d'ouvrages en béton. « J'ai tout de suite vu le fort potentiel de développement de cette structure. J'y ai appliqué les méthodes de travail des grands groupes pour lesquels j'avais travaillé : la mise en place d'une gestion analytique afin d'augmenter la compétitivité, la formation du personnel, l'innovation avec l'apport de nouvelles technologies et le développement de nouveaux métiers, de nouveaux modes opératoires. » En 10 ans, Tecbat passe de 8 à 48 salariés (dont 4 ingénieurs et 8 techniciens) et développe un nouveau métier, en plus de la réparation et de la protection d'ouvrages : le génie civil, avec la construction d'ouvrages en béton armé (Vale, SLN, mairie de Nouméa...). « Valorisation du personnel, respect mutuel, développement des

compétences et dialogue sont des valeurs essentielles que j'ai développées au sein de Tecbat. » En parallèle, il s'associe de 2009 à 2012 avec un entrepreneur du nord afin de développer une structure pour participer à la construction de KNS. « Ce fut là encore une belle aventure d'accompagnement à la création d'une société qui vole aujourd'hui de ses propres ailes, avec 30 salariés formés et des compétences reconnues. »

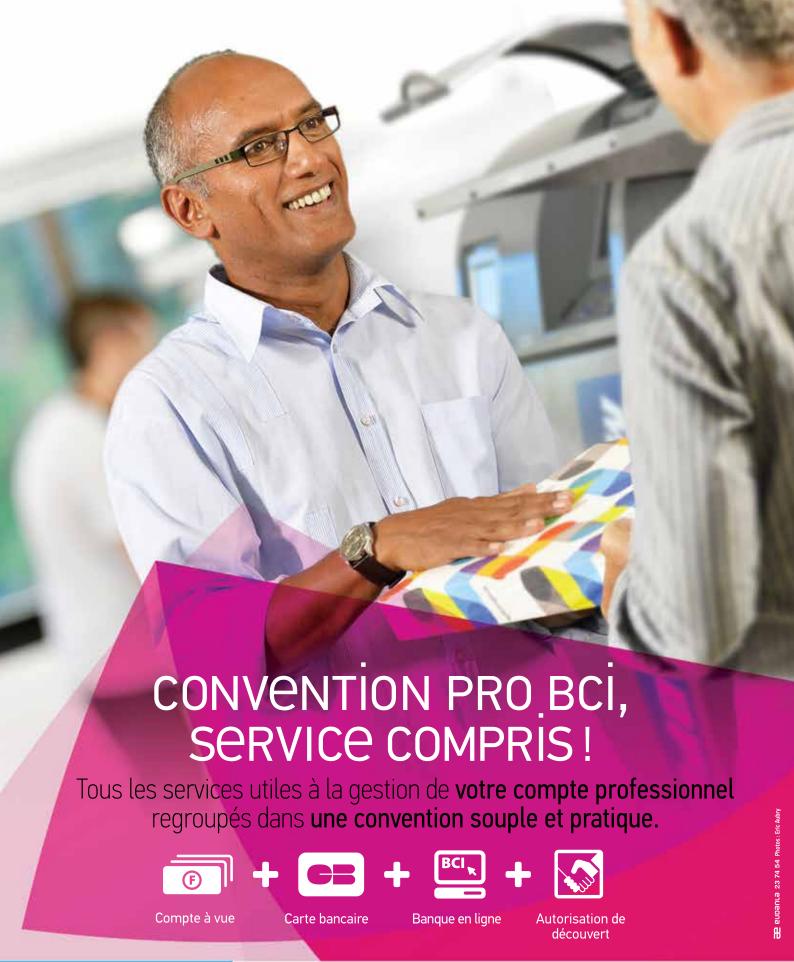
Le temps de l'engagement

«Le défi est aujourd'hui le même pour toutes les entreprises : développer les compétences et augmenter la compétitivité dans un marché qui se rétrécie avec la fin des grands projets industriels. Maîtriser son développement tout en cernant les limites de son marché, innover, former, exporter, prendre en marche le train de la dématérialisation avec la révolution numérique, gérer l'information économique... Ce sont les grands enjeux d'aujourd'hui et de demain pour beaucoup d'entreprises calédonniennes. L'esprit d'entreprise est particulièrement vivace sur notre territoire et il faut soutenir ces entrepreneurs qui sont souvent bloqués par des problèmes de gestion administrative. C'est pour les défendre et les soutenir que je me suis engagé à la CCI qui porte ces valeurs de services aux entreprises.»



PIERRE-YVES CARASSUS, 49 ANS

- Directeur général de Technique bâtiment Pacifique
- Représentant du secteur industrie
- Membre des commissions : Industrie - Paritaire - Aéroports Consultative des marchés.



+ d'info au 256 990

coût d'un appel loca





Performance et bien-être au travail

Concilier performances et bonheur au travail afin de développer la productivité d'une entreprise, c'est possible. La preuve avec Jean-Marc Santini, gérant de la société Axes & Performances, qui propose un accompagnement et des formations sur mesure alliant innovation technologique et sociale.

est à la Caravane, à Magenta, « un espace de travail collaboratif, propice à la mutualisation des compétences et des synergies » que Jean-Marc Santini, directeur de la société Axes & Performances, a choisi de s'installer, en 2012, pour développer son activité. L'homme, qui compte près de 30 ans d'expérience en management d'entreprise, est consultant et formateur. Il intervient sur différents axes : conseil, accompagnement des projets d'entreprise et formations sur mesure destinées aux dirigeants ainsi qu'à leurs collaborateurs dans les domaines de la gestion, l'organisation et la stratégie d'entreprise. Son credo? Concilier performances et bonheur au travail afin de développer la productivité de l'entreprise. Sa particularité ? L'innovation technologique et sociale. C'est dans cet esprit qu'il a lancé, en début d'année, le dispositif Mobilo nc, un ensemble de solutions de mobilité complètes et personnalisées,

dédiées aux entreprises ou aux associations ayant des collaborateurs « nomades » (techniciens, force de vente, services aux personnes ou tout autre métier itinérant).

Miser sur la transparence

« Il s'agit d'un outil de gestion des équipes mobiles qui permet notamment à l'administrateur de planifier, à distance, les ordres d'intervention, d'obtenir des informations sur le travail réalisé en temps réel et de les contrôler. Alors que sur le terrain, le collaborateur peut accéder et saisir toutes sortes de données (planning d'intervention, réception des ordres de travaux, formulaires en ligne, etc.) à partir d'un smartphone ou d'une tablette configurés à cet effet. » À la clé : un gain de temps, une visibilité des activités, une traçabilité des actions réalisées, une maîtrise des coûts opérationnels, une rapidité et une simplicité de l'intégration des données sur place

ainsi qu'une flexibilité et une sécurisation des données collectées. « Cette transparence contribue à améliorer la productivité des collaborateurs amenés à prendre des décisions sur le terrain, qui s'en trouvent de fait valorisés. Elle participe également au renforcement de la relation client », assure Jean-Marc Santini.

Accompagner les compétences

Intimement convaincu que la réussite économique d'une entreprise est liée à son facteur humain, Jean-Marc Santini a par ailleurs imaginé une offre de services complémentaire, Effical (pour efficience), en partenariat avec Laurent Garnier-Regal, gérant de la société Évolutions, lui aussi implanté à la Caravane. « La performance et la compétitivité d'une entreprise reposent sur l'état d'esprit de ses troupes. Un collaborateur heureux dans son travail est un salarié efficace, qui va de l'avant et prend des initiatives », expliquent les deux consultants d'une même voix. Ces derniers proposent, depuis peu, un accompagnement et des formations sur mesure à destination des chefs d'entreprise et des salariés, articulées sur la notion du changement. « De nos jours, tout va très vite. C'est une tendance lourde mais c'est inévitable. On demande aux employés d'appréhender de nouveaux outils, les métiers évoluent avec les nouvelles technologies et l'entreprise doit perpétuellement s'adapter pour rester dans la course. Mais, pour favoriser l'évolution des organisations et accompagner les changements nécessaires, les chefs d'entreprise doivent impérativement comprendre l'importance d'y impliquer leurs salariés, de les accompagner et de les former. C'est la clé du succès », conclut Jean-Marc Santini.



Avec Mobilo nc et Effical, Jean-Marc Santini propose deux offres de service pour conjuguer performance et bien-être au travail.

Contact:

Axes & Performances 29 rue Félix Broche Tél.: 89 76 97 mobilo.nc / axes-performances.nc





L'agence OPT de La Foa fait peau neuve!



Inaugurée le 9 juillet en présence de nombreux élus et acteurs économiques locaux, l'agence OPT de La Foa, qui accueille 33 000 clients par an, bénéficie dorénavant d'une surface de 245 m². Les objectifs de cette rénovation – pour un montant de 92 millions de F - étaient multiples : l'amélioration du service clients avec des guichets nouvelle génération, un parc de plus de 1 100 boîtes postales, une distribution du courrier à domicile sur la commune et sur celle de Moindou, une meilleure qualité de service Internet avec la 4G... Sans oublier également l'optimisation des conditions de travail des agents avec des espaces réaménagés et modernisés. Une rénovation qui s'inscrit dans la démarche d'aménagement et de développement de l'OPT qui, depuis quelques années, s'est lancé dans l'amélioration de ses services en renforçant notamment ses infrastructures.

🔆 Agence OPT de La Foa – Tél. 44 31 00 / opt.nc

Bientôt l'été ? Bravo le syndicat des commerçants !



L'opération Bravo l'été 2015 se déroulera du 25 septembre au 11 octobre 2015. Commerçants, vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire pour participer à cette quinzaine commerciale clés en main, orchestrée par le Syndicat des commerçants. Ce rendez-vous annuel est attendu par des milliers de consommateurs qui se voient récompensés de leurs achats par des cadeaux. Chaque année, ce sont plus de 4 000 000 F de cadeaux qui sont mis en jeu. Les commerces participants sont assurés d'une couverture médiatique importante et d'une belle visibilité pendant l'opération. Pour en savoir plus et vous inscrire, téléchargez le bulletin d'inscription sur sur le blog des syndicats des commerçants ou cci.nc

Contact Syndicat des commerçants: Tél. 27 54 10 / info-commerce@lagoon.nc syndicat-commercants-caledonie.over-blog.com

> Les Nickels de l'Initiative



La campagne d'inscription de la 23^e édition des Nickels de l'Initiative est officiellement lancée! La SLN donne ainsi un sérieux coup de pouce à des projets innovants dans des domaines aussi variés que le sport, la culture ou même l'environnement. Une enveloppe de 5 millions de francs est répartie entre plusieurs projets. Petite nouveauté de l'année 2015: un prix

spécial récompensera un projet culturel mettant en valeur la notion de « l'entrechoc de cultures », permettant « de nous ouvrir à d'autres cultures et d'autres savoirs, locaux, régionaux et internationaux... ».

En 2014, 14 projets très variés ont été soutenus grâce aux Nickels de l'Initiative: un équipement de surveillance permettant une intervention rapide des secours, un spectacle itinérant de chants traditionnels, le rêve d'une jeune nageuse atteinte de trisomie 21 qui se prépare pour les Championnats d'Europe 2015... Ce sont près de 240 initiatives qui ont été récompensées depuis 23 ans.

Les dossiers d'inscriptions sont à rendre avant le 26 septembre 2015 et sont disponibles sur le site sln.nc

XIVe KEI: une nouvelle boutique mode au centre-ville

Il était une fois une jeune femme, Célie, qui, son Bac pro commerce en poche passé à la CCI Apprentissage, rêvait d'ouvrir une boutique avec sa mère Valérie. Le rêve est aujourd'hui devenu réalité avec XIVe Kei, leur boutique de vêtements pour femme et homme. « Suite à une étude de marché nous avons fait le constat que l'offre mode design pour les ados et les jeunes adultes était faible. Nous avons sélectionné des produits en provenance d'Europe qui ont tout pour les séduire : prix abordable, qualité et style » explique la jeune entrepreneuse. La page Facebook de la boutique est alimentée quotidiennement et propose des idées mode. Le duo mère/fille fourmille de projets : défilés de mode pour faire connaître les collections et bien d'autres surprises à venir!

XIV° Kei – 21 rue de Sébastopol (face à l'école Cluny) Tél. 42 57 48 – 1: keinoumea



> Inauguration du Centre d'affaires de Païamboué

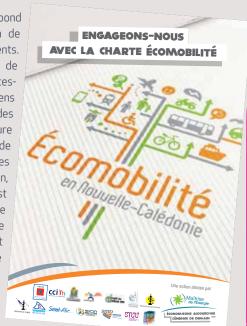
Le 10 juillet dernier, la SAEML Nord Avenir a inauguré aux côtés de son partenaire clé, la Caisse des dépôts et consignations, les locaux du Centre d'affaires de Païamboué qui héberge également le siège administratif du Groupe. Pour Nord Avenir, cette réalisation répond à la double volonté de se rapprocher de ses partenaires économiques, de ses activités et des populations du Nord et, en offrant un ensemble complet de produits d'accueil aux entreprises du secteur tertiaire, de favoriser les synergies et les initiatives. Avec ses 4 pôles d'activité regroupant près de 70 filiales et participations, ses 500 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 4,5 milliards de francs, Nord Avenir se place comme un acteur majeur de l'économie calédonienne et un acteur prépondérant dans le développement de la province Nord en synergie avec les autres dispositifs provinciaux. Le Centre d'affaires de Païamboué se situe au cœur de la zone stratégique de Cassis qui englobe l'hôtel de la province Nord doté de projets structurants : hôpital, maison de l'enfance, collège et extension du lotissement d'habitation de Païamboué. À noter que ce très beau bâtiment, imaginé par l'architecte Jean-Pierre Huvon, intègre dans sa conception et sa construction une démarche de qualité environnementale menée en collaboration avec le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie et le bureau d'études Envie.

Centre d'affaires de Païamboué 683 avenue de Téari - Tél. 23 02 05



Soyons tous écomobiles!

L'écomobilité correspond à une nouvelle façon de gérer ses déplacements. respectueux l'environnement et accessibles à tous, ces moyens de transport sont des alternatives à la voiture individuelle : il s'agit de la marche à pied, des transports en commun, du covoiturage... C'est dans cette dynamique que l'ADEME (Agence l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le gouvernement de Nouvelle-Calédonie ont lancé la charte écomobilité. L'objectif est simple :



que vous soyez une entreprise, une association, une collectivité ou un établissement, il vous suffit de mettre en place des actions écomobiles (au minimum 5 par an) et de les soumettre au comité de charte afin de pouvoir utiliser le logo signifiant votre engagement écocitoyen. Rappelons que l'écomobilité offre des bénéfices à tous les niveaux : pour la santé, la sécurité, l'environnement. Il permet également de faire des économies. En parallèle, vous pouvez également participer à la Semaine de la mobilité qui aura lieu du 12 au 20 septembre 2015 : ce sera l'occasion de mettre en lumière toutes vos actions d'écomobilité... Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site : maitrise-energie.nc. Entre la Charte et la Semaine de la mobilité, vous n'avez plus aucune raison de ne pas être écomobile!

Une table d'hôtes qui fait les délices des gourmands!

Alors que la Foire de Bourail va comme chaque année faire se déplacer des milliers de Calédoniens sur le site de l'hippodrome de Téné, il est une adresse que ceux qui aiment la cuisine alsacienne et familiale partagent avec générosité: Aux délices de la cigogne, à la fois gîte et table d'hôtes. Marion et Philippe sont aux commandes et recoivent fort chaleureusement leur clientèle dans une ambiance particulièrement conviviale. La particularité de la table d'hôtes, au delà des plats alsaciens partagés autour de grandes tablées, tels la choucroute, les tartes flambées ou encore le backeoffe, est que les clients peuvent commander à l'avance les plats de leur choix (entre 1 semaine à 48 h selon le plat)!

Quant au gîte, il propose 5 chambres. La griffe des Délices de la cigogne : simplicité, gourmandise, chaleur humaine, cordialité. Une adresse qui donne le sourire!

🗜 Tél. 44 25 52 jeco.nc/vitrines/aux-delices-de-la-cigogne







SIGNATURE D'UN PRÊT DE 2,4 MILLIARDS DE FRANCS POUR LE MÉDIPÔLE

C'est sur le site même du Médipôle de Koutio que s'est déroulée, le 3 juillet dernier, la signature d'un contrat de prêt de 2,4 milliards de francs accordé par la Banque européenne d'investissement au CHT. Le gouvernement de Nouvelle-Calédonie se portant caution en garantie de ce prêt. Philippe Germain, président du gouvernement, Jacqueline Bernut, présidente du conseil d'administration du CHT, et Dominique Cheveau, directeur du CHT, se sont félicités lors de la cérémonie « de la signature de cet emprunt crucial pour le territoire ». Pour Pim Van Ballekom, vice-président de la BEI, « investir dans le domaine de la santé est important pour la BEI. Les Calédoniens, avec ce projet la technologie. Un tournant dans les soins de la santé ». La BEI est l'un des premiers bailleurs de fonds au monde pour les investissements a investi plus de 100 millions d'euros à l'appui du développement et de l'activité économique dans 15 états insulaires et 4 territoires d'outremer. « Nous souhaitons appuyer de nouveaux investissements en Nouvelle-Calédonie » annonce le vice-président de la BEI en conclusion de son discours.



Déménagement programmé pour le Centre de traitement du courrier de l'OPT



Une population et des flux de colis en augmentation, des process qui évoluent, un bâtiment devenu trop exigu et peu efficient, une situation géographique délicate en plein centre-ville, tel est le constat qui a conduit l'OPT à trouver un site plus approprié au Centre de traitement du courrier de Nouméa. Ce sera donc rue Eiffel, à Ducos, qu'il prendra ses quartiers dès que les travaux du Site Eiffel seront achevés à l'horizon fin 2016 début 2017. Le site, qui appartient à l'OPT, accueille à l'heure actuelle divers services de l'Office. Le nouveau bâtiment, dont la réalisation a été confiée au cabinet Cayrol, est un projet d'envergure comprenant : un immense hall de 3200 m² capable d'accueillir tous les équipements et machines nécessaires à l'exploitation postale, et une tour de six étages qui hébergera les espaces commerciaux et administratifs du CTC attenant au hall, et cinq plateaux indépendants de bureaux d'activités tertiaires pour une superficie totale de 2500 m². Objectif principal pour l'OPT : regrouper différents services dans un même lieu dans des locaux idéalement situés au cœur de la zone industrielle de Nouméa et offrant de meilleures conditions de travail pour le personnel et un accueil clientèle pratique et performant.

Dynatech, fournisseur incontournable en maintenance électronique

Fondée en 2006 par des professionnels de la maintenance électrotechnique, la société Dynatech, aujourd'hui, c'est : 28 salariés, une équipe de spécialistes réactifs (ingénieurs et techniciens) et un réseau fiable des meilleurs fournisseurs du marché, dont l'Italien TechnoGen, fabriquant de groupes électrogènes et de tours d'éclairage à LED. En 2015, Dynatech est devenu agent Aggreko, le leader mondial dans la location de groupes électrogènes et bancs de charge. La société propose ainsi des services complets aux entreprises industrielles de Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs : la vente et la location de groupes électrogènes, la location de banc de charge, de tours d'éclairage, de compresseurs de chantier et de climatiseurs industriels, l'installation de groupes électrogènes (énergie hybride gaz, solaire et éolien).

Mais Dynatech, c'est aussi la modernisation d'installations existantes, la maintenance de matériels industriels, la mise à disposition d'équipes pour la construction de centrale électrique, calibration... et l'analyse complète en besoin énergétique.

Dynatech – 49 Lot Zico – Païta Tél. 79 97 11 – commercial@dynatech.nc







65 avenue Foch

Fax: 27 89 32

Endemia : une vitrine sur la biodiversité calédonienne

Soucieuse de valoriser et de préserver l'exceptionnelle biodiversité de la Calédonie, l'association Endemia a mis en place un groupe local d'experts afin de contribuer au classement de la flore calédonienne sur la liste rouge, l'inventaire mondial le plus complet à ce jour du risque d'extinction des espèces.

uatorze ans après sa création, l'association Endemia n'a pas pris une ride. Mieux, elle a vu ses rangs de bénévoles s'étoffer au fil des années. Tous partagent un même cheval de bataille : contribuer à la connaissance, la promotion, la valorisation et la préservation de la biodiversité calédonienne. Reconnu mondialement comme étant un « hot spot » exceptionnel de biodiversité, le territoire compte plus de 3 300 espèces de plantes connues dont 76 % sont endémiques, soit 1 % de la flore mondiale. Et sa faune est tout aussi remarquable puisqu'elle abrite des espèces uniques : geckos, cagous, poissons d'eau douce... Créée en 2001, l'association héberge le portail Internet du même nom, dédié à la faune et à la flore autochtones et endémiques au Caillou. Deux frères, Daniel et Christian Létocart, en sont à l'origine. À l'époque, ils souhaitaient juste partager des photos avec d'autres passionnés! Alimenté par des contributeurs bénévoles, professionnels ou amateurs, le site recense une foule de données : 3 393 espèces de plantes et 3 165 espèces de faune y sont répertoriées et illustrées. Objectif affiché? Faire connaître toute l'étendue et la spécificité de la biodiversité calédonienne, notam-

ment son caractère originel et fragile, auprès du grand public. « Pour cela, l'association s'appuie sur l'investissement de passionnés, tous bénévoles, qui sont avides de partager leurs connaissances », explique le coordinateur, Vincent Tanguy.

Un duplicata à la faune

Forte de 70 adhérents « et de nombreux sympathisants », l'association a œuvré, en 2014, à l'émergence d'une Autorité locale de la liste rouge (RLA) afin de contribuer à faire classer la flore calédonienne sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). « Il s'agit de la référence mondiale et officielle en matière de connaissance, de suivi et de conservation de la nature. Un choix qui a toute son importance quand on sait que seule 5 % de la flore calédonienne est, pour l'heure, classée sur cette liste rouge », poursuit Vincent Tanguy. L'association a reçu l'agrément de l'UICN fin 2014 et a, depuis, élaboré un échéancier afin de passer en revue les 3 393 espèces de plantes d'ici à 2020, selon une grille d'évaluation propre à l'UICN concernant les menaces pesant sur chacune des espèces calédoniennes. Lancée en janvier 2015,



Un spécimen de « Metrosideros microphylla » photographié sur le Mont Humboldt.

70 espèces ont déjà été évaluées. À la fin de l'année, 300 à 400 autres auront fait l'objet de cette évaluation alors même qu'il est prévu d'en référencer par la suite 500 à 600 par an. L'association, qui vient d'emménager à la pépinière de la CCI « pour ses facilités en matière de mutualisation des moyens », pourrait envisager de dupliquer le même dispositif à la faune calédonienne. Elle nourrit aussi d'autres projets : faire évoluer l'interface Internet afin de drainer de nouveaux passionnés ou proposer une application smartphone et tablette avec des données géo-référencées...



+ d'info au 256 990

coût d'un appel local

WWW.bci.nc



: Contact:

Endemia 15, rue de Verdun Espace Performance - Bureau 3 Tél.: 24 23 69 coordination@endemia.nc endemia.nc

Mutuelle des Patentés et Libéraux



Voir **aujourd'hui,** pour prévoir **demain**



Pour tout renseignement, notre équipe est à votre écoute au :

(687) 28 15 97 ou en contactant directement: Floriane au 28 86 73 ou 96 82 67 Josiane au 28 86 72





Renseignez-vous en contactant Floriane au 96 82 67

www.mpl.nc . mpl@mpl.nc
KONE Maison de la Mutualité - ZI du pont blanc - Tél : 47 77 18

NOUMEA 85 bis route de l'Anse Vata - BP 8183 98807 Nouméa Cedex - Tél : 28 15 97











Banque de Nouvelle Calédonie S.A au capital social de 9.843.480.000 F. CFP - RCS Nouméa 74B047688 - Ridet 047 688 001 - Siège social : 10 avenue Foch - BP L3 98849 Nouméa Cedex Nouvelle Calédonie. Intermédiaire en assurances - assurance professionnelle et garantie financière conformes aux articles R 514-15 et R 530-11 du Code des assurances - Tél : (687) 25 74 00 - Fax : (687) 27 41 47 - Courriel : contact@bnc.nc - Juin 2015.

Longue vie au santal calédonien

Afin de préserver une matière première endémique et de pérenniser emplois et richesses dont la province des Îles Loyauté a tant besoin, la société Serei No Nengone souhaite une évolution de la règlementation de l'exploitation du bois de santal calédonien.



epuis plus de cinq ans, les deux sociétés Serei No Nengone (SNN) et Takone travaillent d'arrache-pied pour consolider une activité exportatrice haut de gamme dans le respect des règles de développement durable. La première extrait de l'huile essentielle et de l'essence de santal pour de grands acteurs mondiaux de la cosmétique bio et de la parfumerie de luxe. La seconde travaille en étroite collaboration avec les populations et les autorités coutumières de Lifou et de Maré pour sélectionner, récolter le bois et replanter des arbres. Économie, hommes, environnement et générations futures s'accordent quand d'autres font usage de pratiques beaucoup moins louables... Des réseaux asiatiques engloutiraient volontiers quelques hectares de forêt sans se préoccuper de la législation en vigueur. Face à ces crocs aiguisés, SNN, soucieuse de préserver une ressource précieuse et fragile, en appelle aux pouvoirs publics afin d'améliorer l'efficacité de la réglementation de la filière santal et enrayer la détérioration entamée de l'image de la Nouvelle-Calédonie sur ce noble produit naturel.

Vide juridique

Légalement, le bois de santal ne peut s'exporter sans autorisation de l'administration provinciale. « En fin d'année dernière, relate Jean Waikedre, gérant de SNN, un conteneur rempli de santal a reçu une autorisation d'exportation sous prétexte qu'il contenait du bois mort. » Une réalité qui ne semblait qu'en partie vraie selon les résultats d'un inventaire physique du contenu et qui, de surcroît, envoyait un signal fort basé sur un vide juridique : le bois mort, oublié de la règlementation provinciale des Îles Loyauté, ouvrait une brèche. « Entre une règlementation à faire évoluer, les impératifs économiques des populations et la pression mise par les exploitants étrangers pendant plusieurs mois, les problématiques qui ont mené à l'autorisation sont multiples », ajoute Jean Waikedre, inquiet du scénario qui se dessine. Trois nouveaux conteneurs sont en effet prêts à emporter du santal vers d'autres horizons. Pour l'heure, ils sont certes bloqués - l'un par la DAVAR, les deux autres par les coutumiers des îles - mais SNN, Takone et les habitants des Loyauté attendent plus encore.

Légiférer pour l'avenir

Si les voix s'unissent contre les pratiques qui se font jour, elles le font dans le but de pérenniser une industrie calédonienne qui exporte 100 % de sa production. Mais également pour assurer aux générations futures qu'elles disposeront, elles aussi, de santals de qualité. Issus de recensements des populations de santals, des quotas annuels de coupe sont prévus, assortis de mesures obligatoires de reboisement : pour un arbre coupé, trois autres sont plantés, avec un strict contrôle de leur maintien en vie. Une contrepartie qui pourrait même augmenter tant les îles Loyauté ont à cœur de préserver la précieuse ressource. « De plus, la règlementation provinciale, en cours d'évolution, ne devrait plus faire de distinction entre bois mort et bois vivant. » La protection de la ressource naturelle, la professionnalisation de la filière et l'accroissement de la création de richesses sur le territoire sont les principaux objectifs auxquels les pouvoirs publics devront répondre pour faire évoluer le cadre réglementaire organisant la filière santal. Signes forts à destination des clients internationaux permettant d'entrevoir le développement de nouvelles filières aromatiques.



Australie : course folle aux dividendes

Face à un contexte de croissance très faible depuis plusieurs années, les grandes entreprises australiennes ont choisi de privilégier le rendement financier en séduisant les investisseurs. Au lieu de continuer à investir régulièrement



dans leur outil de production, nombre d'entre elles ont ainsi choisi de verser toujours plus de dividendes (ils ont augmenté de 64 % en 5 ans pour les 200 plus grandes sociétés cotées à l'ASX), au point de compromettre leur croissance future, avertissent les experts.

Bon début pour le financement participatif en Nouvelle-Zélande

Un an après sa mise en place à travers les cinq plates-formes en ligne agréées à ce jour par l'autorité des marchés financiers, l'heure est au bilan pour le nouveau mécanisme de financement participatif du capital des entreprises. Et celui-ci est encourageant : les 15 campagnes, sur 19 qui ont atteint leur objectif minimum, ont collecté un total d'environ 650 millions de francs CFP. Un chiffre somme toute encore modeste, mais qui confirme l'intérêt grandissant des investisseurs individuels pour ce nouveau mode de financement, notamment chez les plus jeunes.

> Fidji, créateur de valeur ajoutée



Pour Faiyaz Siddiq Koya, ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme, plutôt que de chercher à exporter ses matières premières, Fidji doit viser à devenir un « fournisseur de valeur ajoutée »

pour le monde. Selon lui, le pays a tous les atouts pour cela : un bon niveau d'instruction de la main-d'œuvre locale, un tissu économique dynamique dont un solide secteur manufacturier, un commerce qui s'est diversifié significativement au cours des années et, enfin, un secteur public réformé, particulièrement favorable à l'innovation.

REPENSER L'ÉCONOMIE DU VANUATU

Selon la consultante Tess Newton Cain, le tourisme, qui contribue à 64 % du PIB national, bénéficie essentiellement à la capitale et il est urgent, à l'heure de la reconstruction et de la relance économique, de penser la croissance de façon plus inclusive. Pour elle, il est inutile de se lancer dans de nouveaux secteurs d'activité, mais bien d'amener plus de touristes en-dehors de Port Vila et construire des liens entre les communautés rurales distantes et les structures touristiques existantes, en augmentant les approvisionnements en produits agricoles et artisanaux locaux.

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA CROISIÈRE DANS LE PACIFIQUE SUD

À l'occasion d'un forum organisé par la SPTO (South Pacific Tourism Organisation) à Melbourne, en marge du South Pacific Tourism Exchange, l'ensemble des pays insulaires du Pacifique s'est mis d'accord pour élaborer une stratégie commune de développement du secteur de la croisière dans la région. Celle-ci, couvrant la période 2015-2019, doit être finalisée en novembre cette année. Objectif: permettre d'aider chacun des pays, membres de l'organisation, à améliorer la définition de sa propre stratégie nationale dans le secteur tout en restant en cohérence avec les autres.



Papouasie-Nouvelle-Guinée : les banques mises en garde

Le Premier ministre Peter O'Neill a mis en garde les banques commerciales du pays: il les accuse d'avoir fait « vivre des moments difficiles » aux entreprises en profitant des restrictions imposées par la banque centrale sur les devises pour appliquer des taux de marge souvent imprévisibles et toujours prohibitifs sur les opérations de change. Une situation intolérable et invraisemblable ailleurs dans le monde selon lui, à laquelle il entend bien mettre un terme en pénalisant lourdement celles d'entre elles qui persisteraient dans cette voie.



Prévenir les risques pour sauvegarder la biodiversité

Cinq ateliers mécaniques installés à Lifou et Maré ont fait l'objet d'un accompagnement à la mise aux normes ICPE de leurs installations. Mandatée par la province des Îles, la CCI a mené cette mission en collaboration avec le bureau d'études CAPSE.



epuis 2012, les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont soumises à une réglementation provinciale concernant les entreprises ayant une activité à caractère industriel ou agricole susceptible de présenter des dangers et/ou d'avoir un impact sur l'environnement ou la santé des habitants. Les activités relevant de la règlementation des installations classées sont identifiées dans une nomenclature qui comporte deux catégories de rubriques : le type d'activité (stockage de déchets, ateliers de réparation et d'entretien de véhicules...) et l'emploi ou stockage de certains produits toxiques dangereux pour l'environnement, assortis de différents seuils établis selon l'importance des risques qu'ils peuvent engendrer. De fait, la province des Îles Loyauté s'est engagée à mettre en conformité ses propres installations provinciales (ICPE) comme la déchetterie de Lifou, les ateliers mécaniques provinciaux, l'unité de conditionnement de produits agricoles sur Lifou... Et c'est désormais au tour de cinq ateliers mécaniques basés à Lifou et à Maré d'en faire l'objet. En effet, l'activité de garagiste est considérée, juste derrière les centrales électriques et les installations de stockage de déchets, comme une activité à risque sur les Loyauté.

Un sol fragile

«Les produits utilisés dans le cadre de cette activité (huiles, hydrocarbures...) peuvent se révéler très nocifs pour l'environnement car le sol loyaltien est très perméable en raison de sa nature karstique. Si ces produits venaient à s'infiltrer dans le sol, ils pourraient occasionner des sources de pollution vis-à-vis de la lentille d'eau douce. Il est donc primordial de la préserver car c'est notre unique source d'eau dans ce contexte insulaire, explique Dominique Taine, chargé d'études Développement durable au service environnement de la province des Îles. À terme, la mise en conformité de ces installations permettra d'allier un développement économique et durable, prenant en compte les impératifs environnementaux et les contraintes économiques des entrepreneurs loyaltiens.»

Réduire l'empreinte écologique

Pour accompagner cette mise aux normes, la province des Îles en partenariat avec la CCI a pris l'attache d'un consultant privé, CAPSE. Objectifs affichés: la mise aux normes administratives des installations assortie d'un plan d'actions propre à chaque entreprise afin de réduire leur empreinte écologique. «Cette mission s'est déroulée en trois temps, rappelle Matthieu Ladiesse, responsable du service QHSE de la CCI. Nous avons effectué une première visite sur site afin de dresser un inventaire de l'existant, autrement dit un état des lieux sur les pratiques utilisées, la consommation des produits et la production des déchets. » Dans un second temps, le bureau d'études CAPSE a rédigé un audit réglementaire portant sur les différents

points à corriger assorti d'un plan d'actions. La troisième et dernière phase s'est déroulée mi-juillet. « Nous sommes retournés sur place pour expliquer aux entrepreneurs les mesures qu'ils doivent mettre en place et leur remettre un dossier de déclaration qui sera ensuite instruit par la province des Îles et la Dimenc », ajoute Matthieu Ladiesse.

La traçabilité des déchets

Les points soulevés relèvent, pour l'essentiel, d'un souci organisationnel. En effet, lorsqu'une entreprise est classée ICPE, l'exploitant est tenu de prouver la tracabilité des déchets. Pour ce faire, tous les documents doivent être conservés et classés dans un registre, « ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle ». L'autre point à améliorer porte sur une meilleure gestion des déchets dangereux (batteries, huiles, chiffons souillés aux hydrocarbures) avec la mise en place d'un tri sélectif sur Lifou via Trecodec et la possibilité de déposer gratuitement les produits dangereux à la déchetterie de Lifou. Afin d'accompagner au mieux cette démarche, la CCI envisage de proposer des actions collectives aux cinq ateliers mécaniques pour mutualiser les coûts. L'idée étant de former le personnel à la manipulation des produits chimiques ainsi qu'au volet santé et sécurité.

· Contact:

CCI- Développement durable Tél. 24 31 15 / environnement@cci.nc



Une entreprise numérique, quèsaco?

Choisir de devenir une entreprise numérique et utiliser les différents outils existants pour mener son activité offre de nombreux avantages - gain de temps, de productivité, réduction des coûts, meilleure visibilité... - à condition d'accompagner cette transformation.



Il ne faut pas confondre une entreprise €numérique avec une entreprise du numérique. Cette dernière travaille dans le secteur du numérique alors que la première utilise les différents outils mis à disposition pour développer son activité et inscrit, de fait, le numérique comme partie intégrante de sa stratégie, non au sens matériel du terme », annonce d'emblée Jean-François Grandmougin, conseiller numérique auprès du cabinet de Thierry Cornaille au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, une entreprise numérique est notamment celle qui va favoriser la dématérialisation de certaines de ses procédures. « Dans le service public, on peut citer le cas de la déclaration fiscale en ligne initiée par le gouvernement. Une initiative « zéro papier » qui a séduit plus de 30 % des contribuables en 2014 », ajoute Jean-François Grandmougin. Mais pas seulement. Une entreprise numérique, c'est aussi une société qui choisit par exemple de baser sa communication sur l'utilisation des réseaux sociaux et qui va gérer, suivre et valoriser cet outil (création d'événements, buzz...). Cette veille, qui nécessite une grande réactivité, voit d'ailleurs l'émergence de nouveaux métiers tels que les community manager. Enfin, une entreprise numérique, c'est encore celle qui va miser sur la mobilité, avec l'utilisation de tablettes connectées et préconiser l'utilisation des nouveaux outils numériques tels que le cloud computing ou le BOYD (Bring Your Own Device), c'est-à-dire dire que les employés vont se servir de leurs propres outils numériques, avec l'accord de leur employeur, pour travailler.

Miser sur le facteur humain

« Mais attention, tempère Jean-François Grandmougin, on ne devient pas une entreprise numérique sur un coup de tête. Il faut d'abord définir le cadre de cette transformation, les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre. Car, même si le contexte s'y prête de plus en plus avec l'arrivée du très haut débit et l'annonce de l'OPT de déployer la fibre optique début 2016, le véritable défi pour l'entreprise n'est pas tant technique mais bien organisationnel et humain. C'est même la clé du succès. » En clair, les employés doivent s'approprier ces nouveaux outils et accepter l'idée que leurs métiers évoluent de même que leur façon de

travailler. Afin de réussir sa transformation numérique, l'entreprise doit être prête à lever des freins classiques : la résistance au changement, le manque de formation ou la non appropriation du support par les salariés. « Cette mutation doit impérativement être accompagnée et encadrée car cela change beaucoup de choses, à commencer par la révision de certaines procédures internes. En effet, cela peut mettre en exergue des dysfonctionnements ou des lacunes qu'il va falloir corriger. Enfin, le numérique, c'est de l'instantané. Il faut réagir très vite. Pour cela, il faut que les salariés soient formés », ajoute Jean-François Grandmougin.

Un levier pour la compétitivité

Toujours est-il que s'il est bien géré, le numérique peut apporter de nombreux avantages à l'entreprise : meilleure visibilité, gain de temps, de compétitivité, de marché, optimisation des flux, amélioration des process, meilleure relation avec les clients et réduction des dépenses. Véritable levier pour booster la compétitivité, il peut être une vraie valeur ajoutée pour les TPE et les PME du Territoire. « On peut évoquer le cas du e-commerce qui commence à prendre son envol en Calédonie. Les sociétés de ce secteur ont très peu d'employés et pas d'enseigne physique. Toute leur stratégie de vente est basée sur le numérique (site web, page Facebook...) », poursuit Jean-François Grandmougin. Cependant, mettre son savoirfaire dans le numérique, c'est aussi s'assurer de la sécurité des données, « les siennes et celles des clients ». Il faut donc connaître la réglementation en vigueur et répondre aux différentes mesures de sécurité - back-up, protection anti-virus, data center... - imposées par la Commission nationale de l'informatigue (CNIL). Pour réussir cette mutation, divers organismes, mais aussi les Chambres consulaires, peuvent accompagner les entrepreneurs.



Vous allez aimer le web



BOUTIQUES DUCOS - PLEXUS NOUMÉA SUD - SHOP CENTER VATA KONÉ - CENTRE COMMERCIAL TEARI

PRÉFABRIQUÉS BÉTON

CONSTRUCTION - RÉNOVATION **AMÉNAGEMENT**

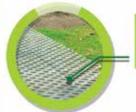
DES SOLUTIONS POUR TOUS VOS CHANTIERS

- M BÉTON RÉSISTANT
- S CONFORME AUX NORMES
- ✓ ÉCONOMIQUE

PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE







L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR:

LES BLOCS VAUBAN, LES DALLES GAZON...



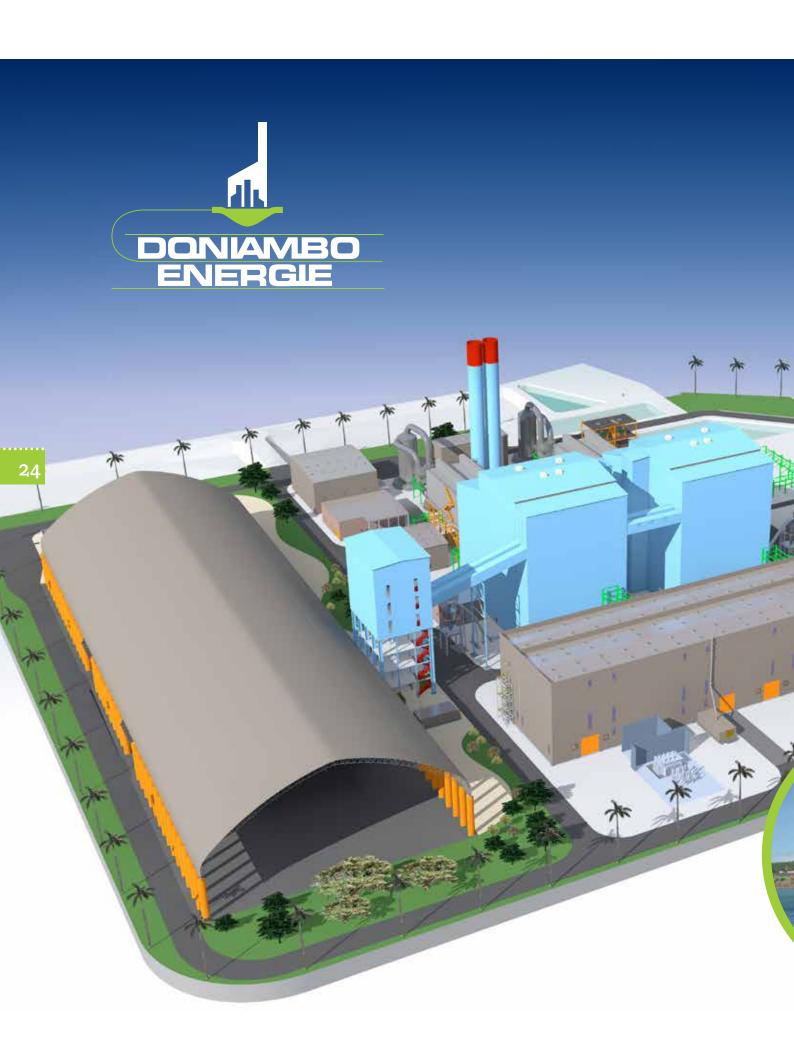








CONTACTEZ-NOUS: Tel. 43 12 62 - Fax. 43 16 60 - Email. spb@gcm.nc VENEZ-NOUS VOIR: Baie de Nouré - 13 Route des bassins - Dumbéa - BP 27814 - 98863 NOUMEA CEDEX



Dossier

Future centrale électrique de la SLN : un projet stratégique pour l'industriel et l'économie calédonienne

Pilier de l'industrie métallurgique en Nouvelle-Calédonie, la SLN doit se doter d'une nouvelle centrale électrique afin de pérenniser son activité et être compétitive sur la planète nickel. Un projet d'envergure de 100 milliards de francs qui va apporter une bouffée d'oxygène aux sociétés locales dans un contexte économique délicat, et améliorer la qualité de l'air des Nouméens.

près de longues années d'études et d'audits techniques et financiers, le projet de construction de la future centrale électrique de l'usine de Doniambo est aujourd'hui abouti et les attentes sont fortes, tant du côté de la SLN que du monde économique. Et si le dossier est sensible, il est important de rappeler qu'il est éminemment stratégique pour l'avenir de la SLN. Cet investissement de 100 milliards de francs est indispensable pour accompagner l'industriel dans les quarante prochaines années. « Notre centrale au fioul a plus de 40 ans de fonctionnement et sa technologie n'est plus adaptée, même si elle fonctionne encore correctement », explique Jean-Charles Ritter, Directeur technique à la SLN. Un constat confirmé par Jean-Michel Deveza, Directeur général d'Enercal : « Enercal exploite la centrale B pour le compte de la Société Le Nickel-SLN depuis sa mise en service en septembre 1970. En charge de la maintenance et de l'exploitation de la centrale depuis près de 45 ans, nous constatons la nécessité de plus en plus immédiate de changer d'unité tant d'un point de vue technique que d'un point de vue environnemental ou économique, même si les performances de cette centrale restent remarquables. » Enercal qui souhaite rester l'opérateur de la future

centrale participe techniquement avec la SLN aux études sur sa conception et son management.

Pour remplacer la centrale B, la SLN a fait le choix d'une centrale électrique au charbon pulvérisé d'une puissance de 180 MW. Une décision prise en décembre 2012 par son conseil d'administration après avoir réalisé des études sur les différents process et combustibles. « Le charbon s'est avéré le choix le plus judicieux car le gaz a posé deux contraintes : un coût trop élevé et un problème d'approvisionnement que nous n'avons pas avec le charbon qui sera importé d'Australie », rappelle Jean-Charles Ritter. Une option confortée en septembre 2013 par les conclusions de l'expertise indépendante demandée par les députés calédoniens.

Impératif environnemental

La centrale au fioul a des rejets polluants au-dessus des normes environnementales en vigueur. À la pointe de la technologie, la nouvelle centrale répondra sur ce point aux normes européennes les plus drastiques appliquées depuis juin 2014 sur le territoire. « La nouvelle centrale va permettre de réduire fortement les rejets polluants, appuie Jean-Charles Ritter. Les émissions de dioxyde de soufre, le SO2, vont être divi-





sées par 10, les émissions de poussières par 15, celles des oxydes d'azote par 2. » Dans cette volonté de diminuer l'impact environnemental de Doniambo, un partenariat a été signé entre la SLN et le cimentier Tokuyama pour valoriser les cendres produites par la centrale en les introduisant dans la fabrication du ciment. « Les cendres remplaceront une partie du clinker, agrégats issus de la cuisson de calcaire et d'argile nécessaires à la fabrication du ciment, que nous importons du Japon, précise Loïc Le Pen, responsable commercial et logistique de Tokuyama. Elles devront toutefois répondre à des critères de qualité, soit un taux d'imbrûlé inférieur à 9 %, une densité supérieure à 0,8 et une cristallisation maximale. » Sur les 56 000 tonnes que produira par an la centrale, Tokuyama espère en réutiliser 20 000 tonnes ainsi que 9 000 tonnes de gypse. « Nous avons déjà l'équipement pour valoriser ces cendres, pour suit Loïc Le Pen. C'est une démarche très intéressante pour notre activité qui permettra de fabriquer un ciment plus respectueux de l'environnement et qui réduira notre empreinte carbone. » Une empreinte carbone qui sera

aussi diminuée pour la SLN puisqu'au total la nouvelle centrale produira -13 % de CO₃.

Enjeu économique

La compétitivité reste un défi pour la SLN si elle veut se placer de façon pérenne sur la planète nickel. « Pour que la SLN se positionne dans le milieu de peloton des producteurs de nickel et supporte la concurrence internationale, il faut absolument qu'elle se dote d'un outil énergétique plus performant », souligne Jean-Charles Ritter. Le coût du charbon étant moindre que celui du fioul, le prix de revient de l'électricité sera deux à trois fois moins onéreux. Conjuguée au plan de productivité 2014-2018 qui permettra de gagner un dollar par livre de nickel produite d'ici 2018, la mise en route de la centrale C fera baisser ce coût de revient d'un dollar US supplémentaire. Actuellement, la SLN se situe dans le 8° décile du classement des producteurs mondiaux de nickel. Avec cet investissement et le plan de productivité, elle atteindra le 6° décile, « ce qui sera dans l'avenir une position confortable », affirme Jean-Charles Ritter.

Un chantier attendu

C'est le groupe français Eiffage qui a été choisi par la SLN pour construire la future centrale. Un groupe qui connaît le contexte calédonien, ayant déjà ici une filiale, Eiffage Énergie. « Que ce soit un groupe français qui ait été retenu est un réel avantage pour les entreprises calédoniennes car la méthode de travail et les relations seront plus aisées qu'avec des sociétés étrangères », assure Serge Darmizin, vice-président de BTP-NC. En effet, ce chantier d'envergure qui va s'étendre sur quatre ans intervient à point nommé dans un contexte économique frileux. Comme le stipule Catherine Wehbé, directrice du MEDEF-NC: « Tout grand chantier est moteur de croissance pour la Nouvelle-Calédonie et, en période de morosité économique, il est impérieux de tout mettre en œuvre pour les favoriser. La construction de cette centrale va générer localement de fortes retombées économiques pour les différents secteurs qui vont contribuer à ce vaste chantier. C'est aussi, bien sûr, une amélioration de la compétitivité future du premier acteur métallurgiste qui va lui permettre de résister à la concurrence internationale dans un marché des matières premières très dégradé. » Même raisonnement du côté de la Fédération du BTP qui voit en ce projet structurant pour la Nouvelle-Calédonie une opportunité pour ce secteur qui traverse une crise comme il n'en a jamais connue. « Depuis deux ans, le BTP a enregistré une perte d'emplois de 2 500 personnes et un chiffre d'affaires en baisse qui est passé de 130 milliards de francs en 2012 à 95 milliards en 2014. Ce chantier de 100 milliards de francs est donc très attendu pour redonner confiance aux acteurs du BTP qui souffrent du manque de projet comme celui-ci », insiste Serge Darmizin. Une vraie bouffée d'oxygène également pour les sociétés de maintenance selon la FINC « qui précise qu'il y aura toutefois peu d'impact pour les industries de transformation.»

30 milliards de francs

En termes de retombées économiques locales liées au chantier, la SLN avance le chiffre de 30 milliards de francs, dont 20 milliards de contrats locaux et 10 milliards de retombées « induites ». Le chantier mobiliserait, en termes de maind'œuvre locale, 250 à 350 personnes.

La nouvelle est venue du Japon. En juillet dernier, lors d'une conférence de presse à Tokyo, Patrick Buffet, le PDG du groupe Eramet, s'est positionné sur la future centrale électrique de la SLN si le groupe Eramet venait à perdre le contrôle majoritaire dans la SLN. « Vous entendez tout comme moi des voix s'élever ces derniers temps en Nouvelle-Calédonie pour réclamer la montée de la participation des provinces calédoniennes à 51 % dans la SLN. Je veux exprimer aujourd'hui clairement le fait qu'Eramet ne pourrait engager les importantes sommes et garanties nécessaires au financement de cette nouvelle centrale pour une filiale non contrôlée majoritairement », a répondu Patrick Buffet. La SLN a réagi, par l'intermédiaire de son Directeur général, Jérôme Fabre : « Ces propos n'ont rien de surprenant. Le groupe Eramet joue son rôle d'actionnaire de référence de la SLN, pour autant qu'il le reste. Tout investisseur, surtout s'agissant d'un engagement à long terme et d'un montant très élevé (...), a besoin de visibilité et de stabilité. »

« Notre volonté, ainsi que celle d'Eiffage, est de donner la priorité à la main-d'œuvre locale », confirme Jean-Charles Ritter. Une main-d'œuvre européenne sera toutefois nécessaire dans des domaines pointus, comme les travaux de type soudure de chaudronnerie. Eiffage a déjà approché certaines entreprises calédoniennes. À l'instar de la société Arbé, spécialisée dans le génie civil et les fondations profondes, qui a commencé pour le compte de la SLN les travaux d'un pont provisoire afin d'accéder au chantier de la centrale C. « Nous espérons participer à ce projet car c'est une grande opportunité qui interviendra à la fin de nos chantiers en cours, confie Éric Laffitte, directeur des travaux chez Arbé. Dans le meilleur des cas, nous pourrions mobiliser une centaine d'employés. » L'entreprise Cofely Endel se dit prête également à répondre à toute sollicitation. « Nous sommes attentifs par rapport à l'avancement du projet, souligne Philippe Gautier, directeur de Cofely Endel. Nous avons l'expertise pour intervenir sur ce projet comme nous l'avons déjà fait pour la centrale de Prony Énergies, que ce soit en électricité, en mécanique, en tuyauterie, en montage et pourquoi pas dans le cadre de la maintenance de l'équipement. » Au-delà de l'aspect économique, participer à ce projet exceptionnel, c'est aussi une manière pour les entreprises calédoniennes de monter en compétences et d'asseoir leur notoriété.

Démarrage en 2019

Si le calendrier est respecté, les travaux devraient commencer courant 2016 pour un démarrage de la centrale en 2019. Pour l'heure, l'enquête publique, reportée par une décision de la province Sud pour un complément d'information sur la construction de l'infrastructure, devrait rependre dans les semaines qui suivent. Une fois l'enquête publique close et les conclusions du commissaire enquêteur rendues, la province Sud sera en mesure d'accorder ou pas à la SLN la demande d'autorisation d'exploiter portant sur la centrale C. « Nous sommes confiants, souligne Jean-Charles Ritter, car ce projet est stratégique pour la pérennité de la SLN, mais également pour les entreprises locales qui vont y prendre part pendant quatre ans. Il faut rappeler le poids de la SLN qui injecte 60 % de son chiffre d'affaires dans l'économie calédonienne et reste le premier contributeur calédonien en termes d'emplois directs et indirects. » Quoi qu'il en soit, le projet avance. Deux milliards de francs ont déjà été engagés dans des études d'ingénierie et de géotechnique. En juin, l'industriel a déposé des demandes de défiscalisation en Métropole ainsi qu'au Congrès et au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. « Une fois le montage financier défini, la décision finale d'investissement devrait être prise lors des conseils d'administration de la SLN et d'Eramet mi-2016 », conclut Jean-Charles Ritter.





Installation des tubes passifs permettant de mesurer la qualité de l'air (SO2 et NO2) sur une période d'une semaine, sur environ 30 points de mesure à Nouméa.

Vers une amélioration de la qualité de l'air

La nouvelle centrale électrique au charbon pulvérisé devrait permettre de réduire considérablement les rejets polluants. « En effet, on s'attend à une amélioration en terme de qualité de l'air, annonce Sylvain Gleye, ingénieur au sein de l'Association de surveillance calédonienne de la qualité de l'air (Scal-Air). Jusqu'en 2013, on enregistrait une pollution récurrente - avec 46 dépassements du seuil d'information pour les personnes sensibles dont 90 % concentrés sur les quartiers de Montravel et la Vallée-du-Tir - issue de la centrale thermique de Doniambo car le fioul brûlé contenait du soufre à différentes teneurs qui provoque du dioxyde de soufre (S02), explique-t-il. En 2014, nous avons observé une baisse très franche (avec seulement 9 heures de dépassement) qui s'explique par deux facteurs : l'interdiction d'un fioul Haute teneur en soufre (HTS) contenant jusqu'à 4 % de soufre et l'utilisation en continu de fioul contenant nettement moins de soufre, appelés Basse Teneur et Très Basse Teneur en Soufre, avec respectivement moins de 2 % et 1% de soufre. À cela, s'est ajoutée une maintenance de l'industriel sur ses réservoirs de fioul qui l'a conduit à utiliser encore davantage de fioul TBTS.»

Un respect des normes environnementales

Face à une centrale très ancienne - elle aura cinquante ans en 2018 -, le projet de la centrale C utilisant la technique du charbon pulvérisé semble le plus adapté aux besoins d'énergie et aux contraintes locales. « Celle-ci respectera les normes environnementales les plus récentes (2013) en matière de rejets atmosphériques avec, notamment, une filtration des fumées, ce qui devrait réduire de manière significative l'empreinte environnementale de la SLN, explique Sylvain Gleye. Nous avons déjà une idée des ratios de pollution qui vont être réunis et les chiffres sont plutôt encourageants: le taux de poussières émises devrait être divisé par 15 à 20,

le S02 par 10 et le dioxyde d'azote par 2 environ.» Par ailleurs, une étude sur l'impact de la qualité de l'air réalisée selon la méthode Ineris fait état d'une réduction d'impact sur les zones habitées allant de 80 à 95 % en ce qui concerne les émissions de S02 de Nox (oxydes d'azote), et de poussières. Enfin, sur le sujet des poussières justement, rappelons que la part d'émission de la centrale thermique représente seulement 10 % de la totalité des poussières émises sur le site industriel de Doniambo. « L'amélioration d'un facteur de 15 à 20 ne porte donc que sur ces 10 %, précise Sylvain Glaye. Au final, 90 % des émissions liées à l'activité pyrométallurgique (usine de nickel) restera vraisemblablement inchangé.»

ATTENTION AU MERCURE

Le seul bémol dans ce tableau plus optimiste porte sur la teneur en métaux que contient le charbon, dont le mercure. À ce jour, celui-ci n'est pas présent dans l'air. Mais la situation pourrait bien évoluer. « On s'attend effectivement à trouver un peu d'émission de mercure malgré tous les filtres prévus, affirme Sylvain Gleye. Le mercure est un composé très toxique, selon les formes sous lesquelles il se présente, qui peut avoir différents impacts sur la santé à partir d'un certain seuil d'accumulation dans l'organisme. Mais, à ce jour, nous n'avons aucune idée de la forme sous laquelle nous pourrions le trouver, que ce soit à l'état gazeux ou particulaire. Seule certitude, nous serons particulièrement vigilant sur le suivi et la surveillance de ce paramètre dès la mise en route de la nouvelle centrale. »



Nos salles de réunion vous accueillent pour l'organisation de vos séminaires, conférences, formations, événements ou repas privatifs.







Des suites spacieuses, entièrement équipées pour votre confort.



Pour l'organisation de vos événements, contactez-nous au **29 64 13 banqueting@chateau-royal.nc**



140, Promenade Roger Laroque - Anse Vata - Nouméa www.complexechateauroyal.nc

Une stratégie énergétique pour le pays

En concrétisant le Schéma de l'énergie et du climat, la Nouvelle-Calédonie s'engage à définir une stratégie énergétique à l'horizon 2030. Ce projet, sur lequel la population vient d'être concertée, doit passer entre les mains des élus du Congrès au dernier trimestre 2015.



Vue de la ferme solaire Tiéa énergie située au sud de Pouembout.

est un petit pas pour la planète, mais un projet très prometteur à l'échelle du pays. Initié en 2009, sous le gouvernement de Philippe Gomès, le Schéma de l'énergie et du climat (SEC) est sur le point de voir le jour, six ans après son lancement. Ce document de planification, qui s'apparente à une proposition de politiques publiques du territoire dans le domaine énergétique, a nécessité en amont un long travail de prospective, avec l'appui d'experts métropolitains. Ce schéma définit trois grandes orientations qui sont : la maîtrise de nos consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. Les enjeux pour la Nouvelle-Calédonie, dépendante à 96 % des énergies fossiles (charbon, kérosène, gaz, fioul...), sont réels et révèlent à quel point le pays est vulnérable en terme d'approvisionnement énergétique.

Des objectifs...

L'évolution de nos modes de vie, nous le savons, a tendance à augmenter nos consommations en énergie. Si rien n'est fait pour inverser la vapeur, la consommation totale d'énergie de la Nouvelle-Calédonie risque d'atteindre les 350 ktep (milliers de tonnes d'équivalent pétrole) en 2030, contre 270 environ en 2010. Le SEC s'est donc fixé un cap, avec « des objectifs stratégiques déclinés en chiffres, ambitieux mais non déconnectés de la réalité », estime Cynthia Jan, chef de cabinet de Thierry Cornaille, membre du gouvernement en charge de l'énergie.

Au premier rang de ces objectifs, on note la volonté de réduire de 25 % la consommation énergétique, de baisser de 43 % notre consommation d'électricité et de diminuer de 37 % les émissions de CO2 (dioxyde de soufre), hors mine et métallurgie⁽¹⁾. Pour autant, ce secteur n'est pas écarté.

400

L'association Synergie, qui regroupe une vingtaine d'entreprises spécialisées dans le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, estime à 400 le nombre d'emplois que pourrait générer ce schéma, « en fonction des objectifs qui seront réellement appliqués », précise Stefan Sontheimer, son vice-président.

Le schéma annonce l'ambition de diminuer de 10 % ces mêmes émissions dans le secteur de la mine et de la métallurgie (2).

... et des actions

Pour atteindre ces objectifs, plus de 80 actions ont été listées, parmi lesquelles figurent le développement d'un parc de bâtiments et d'équipements plus économes et moins polluants, le rachat de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques de particuliers ou encore la simplification des démarches pour les producteurs d'énergies renouvelables.

La concertation autour de ce schéma était ouverte à la population jusqu'au 30 juin, via le site www.maitrise-energie.nc. Les remarques des internautes et les réponses des promoteurs du projet devraient être publiées d'ici le mois d'août « en toute transparence », précise François Serve, conseiller sur le logement et l'énergie auprès du cabinet de Thierry Cornaille. Reste une question : le SEC sera-t-il voté par les élus du Congrès d'ici le dernier semestre 2015 ? Le timing semble en tous les cas opportun puisque se dérouleront au même moment, à Paris, les négociations climatiques de la Cop 21.

(1) Ces objectifs sont fixés par rapport au scénario tendanciel, autrement dit par rapport à l'évolution naturelle, si aucune mesure n'est prise pour changer nos modes de vie, de production et de consomation.

(2) Ce chiffre ne tient pas compte du projet de centrale à charbon de la SLN.





Tout savoir sur la location-gérance

Vous souhaitez vous lancer dans une activité commerciale ou artisanale sans être propriétaire d'un fonds, tester la rentabilité de l'affaire en vue d'un achat éventuel ou, à contrario, vous êtes propriétaire d'un fonds et souhaitez vous décharger de sa gestion tout en en tirant un revenu sous la forme d'une redevance ? La location-gérance peut être la solution.

Comment se définit la location-gérance?

La location-gérance est le contrat par lequel le propriétaire d'un fonds de commerce ou d'artisanat confie son fonds à une personne, le locataire-gérant ou gérant libre, qui l'exploitera en ses lieu et place en contrepartie d'une redevance périodique. En clair, le locataire-gérant va remplacer le propriétaire du fonds de commerce et le représenter auprès des tiers. Attention toutefois, pour pouvoir donner un fonds en location-gérance, le propriétaire doit l'avoir lui-même exploité durant deux ans au minimum (article 144-5, 7° du Code du commerce) sauf dispenses légales ou judiciaires.

Quels en sont les intérêts?

Pour le propriétaire, c'est un moyen de se décharger des soucis de gestion de son entreprise dont il reste propriétaire tout en en tirant un revenu. La location-gérance peut en effet s'avérer être une solution pour les personnes qui souhaitent se dessaisir progressivement dudit fonds, ou encore en cas d'impossibilité d'exploitation (maladie, âge, etc.). Ce contrat s'exerce également dans le

cadre d'un héritage. Pour le locataire-gérant, c'est une opportunité de tester l'activité tout en mettant ce laps de temps à profit pour capitaliser et se procurer une partie des fonds en vue d'un éventuel (r)achat.

Et ses inconvénients?

Cette solution n'est pas sans risque pour le loueur car il reste solidairement responsable des dettes du locataire-gérant liées à l'exploitation du fonds, à partir de la publication de l'annonce légale et durant les six mois qui suivent. De fait, choisir la location-gérance nécessite une certaine confiance de la part du propriétaire du fonds envers le futur gérant libre, car la mauvaise gestion de ce dernier peut entraîner une dépréciation du fonds de commerce. En effet, la valeur de celui-ci repose sur la qualité professionnelle du locataire-gérant. Son incompétence ou une mauvaise gestion de l'activité peuvent occasionner une baisse significative de la valeur du fonds de commerce. À noter que la durée de la convention de location-gérance est souvent courte (1 ou 2 ans) notamment pour contrer lesdits risques de dépréciation.

BON À SAVOIR

Tant que l'annonce légale n'est pas parue et durant les 6 mois qui suivent ladite parution, le loueur est responsable des dettes contractées par le locataire-gérant pour l'exploitation du fonds à condition qu'existe un lien direct entre la dette et l'exploitation du fonds. Aussi, afin d'atténuer les effets de cette responsabilité, une clause peut prévoir que le locataire-gérant s'interdit - sous peine de dommages et intérêts d'engager durant cette période des dépenses supérieures à un chiffre préalablement déterminé ou bien que toutes les commandes dépassant un taux (préalablement) fixé ne peuvent être conclues qu'avec l'autorisation du loueur. Attention toutefois, de telles conventions ne sont pas opposables aux tiers, notamment aux fournisseurs.



Que se passe-t-il si le propriétaire du fonds de commerce ne possède pas les murs?

Si le propriétaire du fonds de commerce n'est pas le propriétaire des murs dans lesquels l'activité est exercée, il doit impérativement s'assurer que son bail n'interdit pas la mise en location-gérance. En effet, certains baux contiennent une clause qui l'interdit explicitement. Par ailleurs, l'acte peut également contenir implicitement cette interdiction dans une clause où le loueur s'engage à exploiter personnellement le fonds, et/ou s'interdit de faire occuper les lieux par des tiers. En cas de non respect de cette clause, le propriétaire des murs peut demander la résiliation du bail ou refuser de le renouveler.



PROMESSE DE VENTE

Il est très fréquent que la locationgérance comprenne une promesse de vente au profit du gérant. Ce dernier a alors la liberté de lever ou non l'option dont il bénéficie dans le délai imparti. Cependant, il importe que cette opération ne dissimule pas une véritable vente du fonds de commerce, auquel cas les parties encourent le risque de voir remise en cause la convention passée.

Quelles sont les clauses à prévoir dans l'intérêt du propriétaire?

- Une clause de versement, par le gérant, d'un cautionnement destiné à garantir le matériel, le paiement des redevances et des impôts. Principale garantie du bailleur, ce cautionnement doit faire l'objet d'une convention, en particulier en ce qui concerne les modalités de restitution (baisse du chiffre d'affaires, dépréciation du matériel, remise en état, etc.).
- Une clause qui permet d'avoir accès aux bilans, aux comptes de résultat...
- Une clause de restitution du fonds en cas du non renouvellement du contrat.
- Une clause de garantie d'éviction/non rétablissement du locataire-gérant dans un commerce similaire, limitée dans l'espace et le temps afin d'éviter un risque de détournement de la clientèle à son profit.

Et pour le locataire?

 Les deux parties doivent dresser un état des lieux de l'existant. En fonction de l'état de celui-ci, il est conseillé de prévoir les modalités de son remplacement en cours de bail. A contrario, si le locataire a apporté des améliorations matérielles importantes avec l'accord du propriétaire, le contrat peut prévoir une indemnité de plus-value au profit du locataire du fonds, à condition que le propriétaire du fonds soit également le propriétaire des murs.

- Une clause de reprise de marchandises par le propriétaire au départ du locataire-gérant.
- Une clause de non-concurrence de la part du propriétaire pour éviter un détournement de clientèle ou une diminution des avantages concédés par le contrat de location-gérance.

Y a t-il des clauses communes aux deux parties?

Elles doivent s'accorder sur le montant de la redevance périodique qui sera calculée librement par les parties. Elle doit prendre en compte la valeur du fonds et les bénéfices dégagés les années précédentes. Son montant peut être une somme fixe ou proportionnelle au chiffre d'affaires ou aux bénéfices, voire les deux.

Quels sont les principaux effets du contrat?

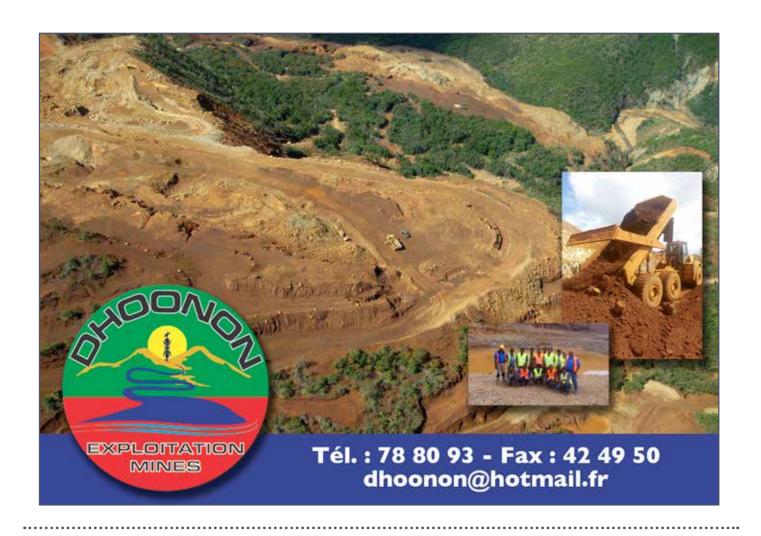
Les contrats de travail subsistent en cas de modification de la situation juridique de l'employeur. En clair, le locataire-gérant a l'obligation d'assumer, vis-à-vis du personnel, les obligations contractées par le propriétaire du fonds. Inversement, le contrat de travail conclu par le locataire-gérant perdurera, à la fin du contrat de location-gérance, avec le propriétaire du fonds. À noter que les loyers tirés de la location-gérance ne constituent pas un revenu soumis à cotisation sociale (Ruamm), à une seule exception : le loueur donne son fonds en gérance à une entreprise dans laquelle il exerce lui-même une activité professionnelle.

· Contacts :

Service de la recette 13 rue de la Somme Tél.: 25 70 00

Centre de formalités des entreprises de la CCI 15 rue de Verdun Tél.: 24 31 30 cfe@cci.nc

Répertoire des métiers de la CMA Tél.: 28 07 49 repertoire@cma.nc





Gérer la communication publique de son entreprise

Le contenu et les formes de communication d'une entreprise font partie de ses enjeux majeurs pour faire connaître son activité, la développer, rester compétitive et la pérenniser. Encore faut-il les maîtriser...



ifficile pour une entreprise de prétendre être compétitive si elle ne communique pas. C'est même une nécessité. Toutefois, gérer sa communication publique ne s'improvise pas et le moindre faux pas peut avoir un impact négatif sur son image et son devenir. Dans le cadre de la formation professionnelle continue, la CCI propose une formation menée en direction des TPE, des PME, des associations et toutes personnes soucieuses d'améliorer leur communication et leurs interactions. L'objectif ? « Permettre à ceux qui suivent ce module de gagner en confiance et de maîtriser les techniques de communication pour faire face aux médias ou à tout autre interlocuteur au sein et à l'extérieur de leur entreprise », explique l'intervenante Anne Pitoiset, journaliste. À la clé pour l'entreprise : une image positive, une fidélisation de la clientèle, des parts de marché supplémentaires, une hausse du chiffre d'affaires...

Les relations avec les médias

Si la communication publique s'adresse à un public diversifié, clientèle, employés, partenaires, médias, institutions, associations, etc., « les questions les plus fréquentes concernent toutefois les relations avec la

presse, la rédaction de communiqués et de dossiers de presse efficaces, souligne Anne Pitoiset. En effet, les entreprises ont souvent des difficultés à comprendre que le rôle du journaliste n'est pas d'être le relais fidèle de leur communication. Expliquer le fonctionnement des médias et ses impératifs permet notamment de lever certaines appréhensions et de fluidifier les relations. La méconnaissance du rôle des uns et des autres et de leurs modes de fonctionnement génère trop souvent des malentendus alors qu'une meilleure connaissance de l'interlocuteur les dissipe facilement. » Les entreprises disposent de nombreux outils pour communiquer: Internet, presse, radio, télévision, parrainage, événementiel... Pour autant, l'interview télévisée reste le souci majeur des demandeurs de cette formation. Et les interrogations sont récurrentes : quelle posture physique adopter, que dire, quel ton employer, comment faire passer son message au public?

Mise en situation réelle

L'autre volet régulièrement abordé porte sur la communication interne, laquelle a toute son importance dans le bon fonctionnement d'une entreprise. Elle permet d'assouplir les rapports entre les employés tout en améliorant les rapports hiérarchiques. « Et suivre une formation offre l'occasion de voir son collègue sous un autre jour tout en renforçant les solidarités », conclut Anne Pitoiset. La formation, qui peut se dérouler à la CCI ou au sein de l'entreprise, est complétée par des exercices pratiques et des mises en situation réelle : études de cas, campagnes de communication externe/interne (ébauche d'un journal, action de mécénat ou sponsoring, etc).

FORMATION

Public

Toute personne qui souhaite faire connaître son entreprise auprès d'un public diversifié : employés, institutions publiques et privées, associations, ONG...

Objectifs

Apprendre à diriger et à maîtriser le contenu et les formes de la communication qu'elle soit interne et/ou publique.

Contenu

- L'entreprise et son image: les différentes formes de la communication publique, communication de crise, de recrutement, communication et développement durable, techniques préconisées (logo, identité visuelle, etc.)
- L'entreprise et ses publics : presse, élus, acteurs administratifs et économiques, milieu associatif, moyens à utiliser (site Internet, mécénat, sponsoring, plaquettes...)
- La communication interne : objectifs, cibles et outils (journal interne, circulation des informations légales, réunion de service).

• Durée :

à définir

· Contact :

CCI - Formation professionnelle continue 15, rue de Verdun

Tél.: 24 31 35 / fpc@cci.nc

: CERTIFICAT D'APTITUDE

Il a été créé la spécialité « agricultures des régions chaudes » du certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Cette spécialité est préparée dans les établissements d'enseignement relevant de la compétence du ministère en charge de l'agriculture dans les départements et régions, collectivités et territoires d'outre-mer.

En formation initiale scolaire, la durée de la formation obligatoire en milieu professionnel est de douze semaines minimum, dont onze sont prises sur la scolarité.

Arrêté du 10 juin 2015 JONC n° 9171 du 07/07/2015



∴ RÉGLEMENTATION DES PRIX

Les dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 2012-1291/GNC du 5 juin 2012 fixant les prix de certains produits de première nécessité et de grande consommation et des prestations de services sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

- « Au stade de la production, restent soumis au régime de la liberté contrôlée :
 - les aliments pour animaux,
 - les conserves de viandes, conserves de légumes et conserves de viandes et légumes,
 - les yaourts.»

Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté susvisé sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Les prix de vente des riz au stade de la production sont déterminés en valeur absolue détaillés ci-après :

Riz Sunwhite: 158 F CFP/KG,
Riz Jasmin: 201 F CFP/KG,
Riz long Grain: 168 F CFP/KG.

Arrêté 2015-1137 du 30/06/15 JONC n°9169 du 02/07/15

: IRVM ET CONTRIBUTION ADDITIONNELLE À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AU TITRE DES MONTANTS DISTRIBUÉS

Deux arrêtés ont été pris : l'un relatif à l'Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) et l'autre relatif à l'application de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des montants distribués. Ils indiquent que les nouvelles dispositions en la matière s'appliquent au 1er janvier 2015.

Ils précisent également que la date limite pour le paiement de l'impôt correspond généralement au terme du délai de 30 jours à compter de la date de l'assemblée générale décidant la distribution.

Les arrêtés prévoient enfin les modalités d'application de l'exonération prévue aux articles et Lp.45-35 et 536 du Code des impôts ainsi que les conditions d'application de la réduction d'impôts pour réinvestissement.

Arrêté n°2015-1069 du 23/06/15 Arrêté n° 2015-1067/GNC du 23/06/15 JONC n°9169 du 02/07/15

DÉSIGNATIONS

Divers arrêtés portent désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie en fonction des secteurs d'activité:

- de l'économie, du droit commercial, de la fiscalité, des douanes, du commerce extérieur et de la sécurité civile,
- du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle,
- de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté,
- du budget, du logement, de l'énergie, du développement numérique et de la communication audiovisuelle,
- Infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime,
- de l'enseignement, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- de l'aménagement foncier, des affaires coutumières, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles,
- de la santé, de la jeunesse et des sports,
- de la protection sociale, de la solidarité et du handicap, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

Arrêté n° 2015-1139, n° 2015-1143, n° 2015-1149, n° 2015-1195, n° 2015-1191, n° 2015-1177, n° 2015-1153 du 30/06/15 JONC 9170 du 2/07/2015

: ORDRE DES PHARMACIENS

Un décret porte extension et adaptation à la Nouvelle-Calédonie et à la Polynésie française des dispositions relatives aux chambres de discipline de l'Ordre des pharmaciens.

Ce décret supprime la dernière phrase du dernier alinéa de l'article L. 4443-4-1 du Code de la santé publique qui indiquait que sur la saisine de son président, l'organe de l'Ordre pouvait décider de traduire ou de ne pas traduire le praticien en chambre disciplinaire. Il ajoute également au livre IV de la quatrième partie réglementaire du Code de la santé publique avec article R. 4443-1. : « L'action disciplinaire est introduite par une plainte adressée au président de l'organe de l'Ordre des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie française, qui l'enregistre. »

Décret n°2015-429 du 15 avril 2015 JONC n°9163 du 11/06/15



PROGRAMME ANNUEL DES IMPORTATIONS

Un arrêté est venu modifier l'arrêté n°2014-3787/GNC du 23 décembre 2014 relatif au programme annuel des importations pour l'année 2015.

Arrêté n° 2015-1071/GNC du 23/06/2015

JONC n° 9167 du 25/06/15

TAUX DE L'USURE AU 1^{ER} JUILLET 2015

PRÊTS AUX PERSONNES MORALES

(hors activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole, ou professionnelle non commerciale)

- Prêts pour achat ou vente à tempérament	7.45%
- Prêts à taux variable d'une durée supérieure à 2 ans	2.81 %
- Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 2 ans	3.45%
- Découverts en compte	13.24 %
- Autres prêts d'une durée inférieure ou égale à 2 ans	2.52 %

> PRÊTS AUX PERSONNES PHYSIQUES **ET PERSONNES MORALES**

- Découverts en compte 13.24%

> PRÊTS AUX PARTICULIERS

Prêts immobiliers

1 Tets (IIII III III III III III III III III	
- Prêts à taux fixe	4.13 %
- Prêts à taux variable	4.76 %
- Prêts relais	4.53 %
Autres prêts	
- Prêts inférieurs ou égaux à 357 995 XPF	20.04%
- Prêts entre 357 995 XPF et 715 990 XPF	13.83%
- Prêts supérieurs à 715 990 XPF	8.48%

INTÉRÊT LÉGAL

Vos factures ne sont pas réglées à temps et vous envisagez de réclamer des intérêts de retard? Deux solutions...:

- Vous avez prévu dans vos conditions de paiement un intérêt conventionnel que vous réclamerez après mise en demeure de payer.
- Vous n'avez rien prévu et vous devrez appliquer l'intérêt légal, toujours après mise en demeure de payer.

1er semestre 2015:

Créances des personnes physiques

(hors besoins professionnels):	4,06 %
Autres cas:	0,93 %
2014	0,04 %
2013	0,04%
2012	0,71 %
2011	0,38 %
2010	0,65%

TAUX DE BASE BANCAIRE

TBB moyen pondéré: 6,60 % Source: Institut d'émission d'outre-mer

IRL, INDICE DE RÉVISION DES LOYERS D'HABITATION



Créé en 2007, cet indice est venu remplacer le BT21 uniquement dans le cadre des loyers d'habitation. À compter du 11 octobre 2012, pour les baux conclus ou renouvelés après le 1er janvier 2007, les loyers des locaux à usage

d'habitation peuvent être revalorisés suivant l'indice de révision des loyers, dans la limite maximale de 2% par an, conformément à la délibération n°152 du 28 septembre 2011 relative à la révision du prix des loyers. IRL (Base 100 en décembre 2006). IRL mai: 119,99/IRL juin: 120,03*

Pour tout renseignement, contactez la Direction des affaires économiques: tél. 23 22 50 - dae@gouv.nc

INDICE ET TAUX

SALAIRE MINIMUM GARANTI (DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2015)

SALAIRE MINIMUM AGRICOLE (DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2015)

769,09 F 129 977 ¹

105,45%

105,17%

+0,50% +0,30%

904,81^F 152 912^F

FEUILLE DE PAIE

LES PLAFONDS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015

- Plafond Cafat
- Plafond maladie Cafat / Ruamm

- Plafond FSH

- Plafond Formation

- CCS non plafonnée

354 900 F

498 300 F 498 301 F 299 500 ^f

354 900 F

ÉVOLUTION DU BT21

	2013	2014	2015
	101,34	101,50	101,34
Février	101,30	101,52	101,50
Mars	101,29	101,49	101,27
Avril	101,44	101,40	101,32
Mai	101,66	101,49	102,11
Juin	101,70	101,53	102,18*
	101,66	101,63	
Août	101,67	101,60	
Septembre	101,51	101,52	
Octobre	101,45	101,43	
Novembre	101,53	101,40	
Décembre	101,46	101,41	

Attention, index BT21 rénové (voir www.isee.nc ou contactez le Centre d'informations économiques de la CCI pour plus de renseignements - Tél. 24 31 20 - doc@cci.nc). Base 100 : décembre 2012.

* = Indice provisoire.

Qui peut ouvrir une agence de tourisme ou de voyages?



L'ouverture d'une agence de voyages ou d'une agence de tourisme est réglementée. Cinq conditions doivent être réunies pour obtenir la licence :

- prouver l'aptitude professionnelle,
- obtenir une garantie financière de cinq millions de francs pour chacune des deux activités,
- justifier d'une assurance responsabilité civile professionnelle, précisant, entre autres, l'étendue des garanties,
- disposer des installations matérielles appropriées et d'un local adapté à l'exercice de l'activité,
- fournir un extrait de casier judiciaire n°3 datant de moins de trois mois.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter la Direction des affaires économiques

Services des professions réglementées Tél. 23 22 53 ou scpr.dae@gouv.nc

Puis-je modifier le montant de la contrepartie financière de la clause de non-concurrence, en fonction de la nature de la rupture ?

Le contrat de travail peut prévoir une clause de non-concurrence du salarié. Une des conditions de sa validité est qu'elle fasse l'objet d'une indemnité compensatrice. Il s'est alors posé la question de savoir si la contrepartie financière peut être affectée par les circonstances de la rupture du contrat de travail, et être minorée en cas de rupture à l'initiative du salarié.

La Cour de cassation répond par la négative, et indique que l'indemnité de non-concurrence doit avoir le même montant, quelle que soit la nature de la rupture. La clause qui minore le montant de la contrepartie financière en fonction d'un mode déterminé de rupture du contrat de travail est d'ailleurs réputée non écrite en ses dispositions minorant cette contrepartie.

L'employeur peut être dispensé du versement de l'indemnité en cas de démission ou de rupture conventionnelle si la clause ellemême prévoit qu'elle ne s'applique pas dans l'un ou l'autre de ces cas.



Une demande d'explication écrite constitue-t-elle une sanction envers un salarié?

Selon le Code du travail, constitue une sanction toute mesure autre que les observations verbales, prise par l'employeur à la suite d'un agissement du salarié considéré par l'employeur comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence du salarié dans l'entreprise, sa fonction, sa carrière ou sa rémunération (article LP 132-1 du Code du travail de Nouvelle-Calédonie).

À ce sujet la jurisprudence métropolitaine indique que la demande d'explication écrite de l'employeur à son salarié suite à des faits qualifiés de fautifs constitue une sanction et non une mesure d'instruction préalable à une autre sanction. Ainsi, la demande d'explications écrites implique qu'aucune autre sanction ne soit prise en vertu du principe selon lequel « un salarié ne peut être sanctionné deux fois pour le même fait ».

Pour en savoir plus:

CCI Informations juridiques
Tél. 24 31 32 / jur@cci.nc
Centre d'information économique
Tél. 24 31 20 / doc@cci.nc

ÉCHÉANCES FISCALES ET SOCIALES

31 août Impôt sur les sociétés – IS Paiement acompte

ate limite du paiement de l'acompte

TSS - Déclaration et paiement

Date limite de dépôt de la déclaration et du paiement pour les professionnels clôturant leur exercice social au 31/01, 30/04, 31/07 et 31/10

Impôt sur les sociétés - IS Dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS

Date limite de dépôt de la liasse fiscale et paiement du solde de l'IS pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés clôturant au 30 avril







16 Bis route de la Baie des Dames - Tél : 28 32 99 - artypo@artypo.nc - www.artypo.nc





77 19 72 / 95 98 79

Foires & Salons

Intéressé par une reprise d'activité ? Le pôle Appui aux entreprises de la CCI vous offre ses conseils et son accompagnement personnalisé pour faciliter le lancement de votre projet.

INDUSTRIE

- Société de fabrication et maintenance sur structures métalliques pour l'industrie et le bâtiment. Très bonne notoriété. Implantation historique auprès des principaux opérateurs industriels. Société bien structurée et personnel qualifié. Possibilité de développement et diversification. Effectif: 30-40 salariés. Prix: 190 MF / 1599 K€
- >**Société de transport de marchandises.** Bonne notoriété. Très bon portefeuille client. Flotte de matériel bien entretenu. Effectifs:10 personnes. CA: entre 150 et 180 MF. Prix:115 MF /963700 €

COMMERCE / RESTAURATION

- Société de restauration à base de produits de la mer. Vente sur place et à emporter, traiteur et distribution en grande surface. 8 salariés. 100 couverts par jour. Possibilité de développement. Très bon emplacement (200 m²). Possibilité de rachat des murs. CA: entre 50 et 100 MF. Prix: 44 MF / 368720 €
- **> Société dans le secteur de la piscine.** Marques exclusives. Petite structure commerciale facile à reprendre. Pas de personnel. Potentiel de développement de nouveaux produits. Possibilité d'acquisition des murs (très bon emplacement commercial). Prix:32 MF/268160€
- >Société dans le secteur du prêt-à-porter et du bazar.

 Pas de personnel. Bon emplacement commercial avec grande devanture. Prix:8MF/67050€

YC consultant

Ingénierie financière et fiscale (défiscalisation)
Cession et Acquisition d'Entreprises - Immobilier Professionnel
Ducos - Le Forum du Centre
BP 27 802 - 98863 Nouméa - Nouvelle-Calédonie

Contact:
Yann Cherri au 76 76 46 / 26 38 38 - ycc@ycc.nc / www.ycc.nc



NOUVELLE-CALÉDONIE

> 38° Foire de Bourail

Du 14 au 17 août Le rendez-vous incontournable des Calédoniens

Hippodrome de Téné – Bourail Facebook.com/Foire-de-Bourail Comité de la Foire de Bourail : 412104



> 5° Salon de la mer et du bateau

Du 4 au 6 septembre Tout pour le bonheur des plaisanciers Maison des artisans - Nouville Boutiques-artisanales.com 77 30 90

3° Forum de l'immobilier

Les 11 et 12 septembre Pour tout savoir sur l'immobilier en Nouvelle-Calédonie. Forum organisé par Les Nouvelles calédoniennes

Maison des artisans - Nouville Tél. 27 25 84

> Foire du Pacifique

Du 17 au 20 septembre Invité d'honneur: la Nouvelle-Zélande Boulari – Centre culturel du Mont-Dore Facebook.com/lafoiredupacifique



FRANCE

Bijorhca 2015

Du 4 au 7 septembre Le salon international de la bijouterie fantaisie, des montres et des accessoires de mode Paris Expo – Porte de Versailles bijorhca.com

Equipmag 2015

Du 12 au 14 septembre Salon de l'équipement et des technologies des points de vente Paris Expo – Porte de Versailles equipmag.com

E-commerce Paris 2015

Du 21 au 23 septembre Ce salon est l'événement international dédié au cross-canal le plus important en Europe. Il attire tous les décisionnaires du marché du e-commerce et du commerce de détail.

Paris Expo – Porte de Versailles Ecommerceparis.com



AUSTRALIE

Business opportunities expo – Melbourne 2015

Du 21 au 23 août
Salon des opportunités d'affaires
Melbourne exhibition
& convention center
Businessexpo.com.au

Aimex - Asia-Pacific's international mining exhibition

Du 1er au 4 septembre Salon international des techniques et équipements miniers Sydney Showground Olympic Park Aimex.com.au

ASIE

GDS - Gourmet & dining style show

Du 4 au 7 septembre Salon de la gastronomie de Tokyo Tokyo international exhibition center (Tokyo Big Sight) Gourmetdiningstyleshow.com

Les dates des salons sont mentionnées sous réserve. N'hésitez pas à contacter les organisateurs ou à consulter les sites Internet pour obtenir tous les renseignements pratiques.

OFFREZ-VOUS UN NOUVEAU DÉPART!

Changer de vie, pour redonner du sens à son existence! Tel est le dossier que *Management* vous propose de découvrir ce mois-ci. À travers les témoignages de 12 courageux, vous découvrirez les raisons professionnelles ou personnelles qui les ont poussés à larguer les amarres. Entre partage d'expériences et conseils avisés, retrouvez tout ce qu'il faut savoir pour s'expatrier aujourd'hui. Rajouter à cela des portraits de jeunes toqués de restauration, des articles sur le commerce sur la lune et le kitesurf... et vous aurez un magazine qui donne envie de s'évader!

En consultation au Centre d'information économique de la CCI



Des habitudes alimentaires lourdes de conséquences!



La thématique de la santé est au cœur des préoccupations de la province Nord. Malbouffe, sédentarité, obésité, surconsommation inadaptée, **VKP Infos** fait le point sur ces problèmes qui touchent de plein fouet les jeunes. D'un état des lieux inquiétant avec des chiffres alarmants, à la réaction des pouvoirs publics et la mise en place d'actions concrètes, retour sur un fléau qui frappe aujourd'hui jusqu'à 15 % de la population locale. Toujours dans le domaine de la santé publique, vous découvrirez également dans ce magazine l'avancée des travaux sur le médipôle de Koutio.

Disponible chez les dépositaires de presse – 550 F

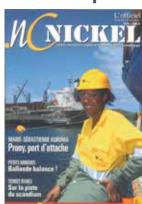
LES RENDEZ-VOUS FOIRES ET SALONS 2015

250 pages indispensables pour tous vos événements professionnels! *LE MOCI*, vous propose sa sélection 2015 des 3800 foires et salons présents dans plus de 105 pays. *LE MOCI* met en avant des informations précieuses pour mieux s'y retrouver : des calendriers, des labels qualité... Ce magazine nous prouve que malgré la crise, les foires et salons restent les événements privilégiés des professionnels pour booster leurs exportations et entretenir le contact physique avec leurs fournisseurs et leurs clients. Plus une minute à perdre, découvrez vite le salon le plus proche de chez vous!

En consultation au Centre d'information économique de la CCI



Le nickel, quelle réalité économique?



NC Nickel nous dresse ce mois-ci un état des lieux parlant sur des stratégies d'exportation et de diversification des ressources calédoniennes en nickel. Portrait avec un DG très diplomate, reportages et articles sur la vie des entreprises, chiffres clés sur une année 2014 en demi-teinte, entretiens avec Louis Ballande sur son « toll treatment » et avec Wilfrid Maï sur la conjoncture actuelle très difficile.

Le magazine vous convie à un tour d'horizon de la réalité économique de cette ressource importante en Nouvelle-Calédonie.

Disponible chez les dépositaires de presse – 600 F

> LE COIN DU LIVRE

Réseaux sociaux

Comprendre et maîtriser ces nouveaux outils de communication (4e édition)

Ce livre sur les Réseaux sociaux s'adresse à toute personne, professionnel ou particulier, désirant comprendre ce phénomène incontournable et l'utiliser à bon escient. Que vous soyez professionnel libéral, salarié, directeur de petite ou de grande entreprise, vous y trouverez des réponses concrètes basées sur de nombreuses analyses et des exemples qui vous aideront à mettre en place vos actions sur les réseaux sociaux.

Considérant les réseaux sociaux numériques comme un type de média social parmi d'autres, une approche globale est proposée afin de coordonner l'utilisation de tous les outils que propose le Web 2.0 (Pinterest, Instagram, Foursquare, Vimeo, Slideshare, Snapchat, Secret, Vine...).

Ce livre expose la raison d'être et les enjeux liés aux médias sociaux. Il explique également ce que ces réseaux peuvent vous apporter dans le cadre de votre vie professionnelle ou privée.

Il est nécessaire aujourd'hui de prendre le temps de bien comprendre et maîtriser ces nouveaux outils qui sont devenus de véritables vecteurs de communication, indispensables pour toute entreprise soucieuse d'accroître sa visibilité sur Internet.

De Romain RISSOAN Éditions ENI - 451 pages - 29 euros editions-eni.fr





Contrat de qualification

Objectif: permettre à un demandeur d'emploi ou un salarié d'acquérir une qualification diplomate ou un titre reconnu par une convention collective de branche.

Public concerné : demandeur d'emploi âgé de seize ans minimum, résident depuis au moins six mois, entreprise dont le siège social est en province Nord sauf les établissements publics.

Modalités : formation en alternance entre l'entreprise et le centre de formation. Les frais pédagogiques sont à la charge de l'employeur mais la province Nord participe au financement de cette formation à hauteur de 42h par mois.

Durée: de six à vingt-quatre mois en sachant que la partie formation doit durer au minimum 25% de la durée totale du contrat.

Rémunération : variable selon l'âge du candidat et la durée du contrat :

- de 16 à 20 ans, 50% à 80% du 1^{er} au 4^{eme} semestre ;
 de 21 à 25 ans, 60% à 90% du 1^{er} au 4^{eme} semestre ;
- plus de 25 ans, 70% à 100% du 1^{er} au 4^{erne} semestre.

Avantage: exonération des charges patronales et salariales durant la première moitié du contrat.

CPA contrat à période d'adaptiation

Objectif : ajustement de connaissance pour répondre à une offre en contrat à durée indéterminé (CDI) non pourvue.

Public concerné : demandeur d'emploi (DE) résident en province Nord depuis au moins six mois et entreprise dont le siège social est en province Nord sauf les établissements publics.

Modalités: formation en alte<mark>rnance (ent</mark>reprise et centre de formation) ou en interne si l'entreprise peut elle-même assurer la formation. Les frais pédagogiques sont à la charge de l'employeur mais la province participe aux frais de formation à hauteur d'un montant fixé par arrêté de l'exécutif.

Durée: la période d'adaptation doit durer entre quinze jours à deux mois voir quatre mois si le DE est TH. La partie formation doit compter 40 heures à 200 heures.

Rémunération : 80% minimum du salaire conventionné de l'emploi occupé sans que cette rémunération soit inférieure

Avantage: exonération des charges patronales pendant la période d'adaptation.

EV

Les emplois vacances

Objectif: permettre à un jeune scolarisé d'acquérir une première expérience professionnelle pendant les vacances scolaires.

Public concerné: Jeune scolarisé âgé de seize ans à vingtsix ans, résident en province Nord depuis au moins six mois L'entreprise doit avoir son siège social est en province Nord

Modalités : le jeune est placé en entreprise et bénéficie des mêmes droits que tout autres salariés.

Durée : un mois maximum.

Avantages : remboursement de Cap Emploi de la moitié du salaire versé et des charges sociales versées pendant cette durée.

ECST

Les évaluations de compétences en situation de travail

Ce dispositif se décline en deux formules possibles :

A/ LES ECST PREALABLE A L'EMBAUCHE

Objectif: permettre à un demandeur d'emploi peu ou pas qualifié, avec ou sans expérience professionnelle de démontrer ses compétences professionnelles sur le terrain à un employeur ayant déposé une offre d'emploi à Cap Emploi.

Public concerné: demandeur d'emploi âgé de 18 ans minimum, résident en Province Nord depuis au moins six mois. L'entreprise doit avoir son siège social est en province Nord.

Modalités: les demandeurs d'emplois, mis à disposition de l'entreprise, sont salariés de l'association ACTIVE. L'entreprise n'aura aucun financement à apporter.

Durée : variable selon la durée du contrat

ECST proposée lors de la non satisfaction de l'OE par nos DE	durée maximale ECST	Durée du contrat proposée lors du dépôt de l'OE
	16h00 soit deux jours	CDD de 1 à 3 mois
	39h00 soit une semaine	CDD de 3 à 6 mois
	78h00 soit deux semaines	CDD au delà de 6 mois
	78h00 soit deux semaines	CDI

Avantage : aucun financement de l'entreprise, tout est pris en charge par Cap Emploi par l'intermédiaire de l'association ACTIVE

B/ LES ECST SANS EMBAUCHE

Objectif: permettre à un demandeur d'emploi peu ou pas qualifié, avec ou sans expérience professionnelle de vérifier son choix métier par une mise en situation sur le terrain.

Public concerné : demandeur d'emploi âgé de dix-huit ans minimum, résident en province Nord depuis au moins six mois. L'entreprise doit avoir son siège social est en province Nord.

Modalités : les demandeurs d'emploi, mis à disposition de l'entreprise, sont salariés de l'association ACTIVE. L'entreprise n'aura aucun financement à apporter

Durée : 78 heures soit deux semaines.

Avantages: aucun financement de l'entreprise, tout est pris en charge par Cap Emploi par l'intermédiaire de l'association ACTIVE.

CIP

Contrat d'insertion professionnelle

Objectif: faciliter l'insertion professionnelle d'un DE qualifié à la recherche d'un premier emploi dans le secteur du diplôme obtenu. L'offre d'emploi doit être déposée à Cap Emploi et doit correspondre à un emploi nouveau ou un emploi libéré par un départ en retraite ou encore par une démission volontaire d'un salarié.

Public concerné: demandeur d'emploi âgé de moins de vingtsix ans, résident en province Nord depuis au moins six mois, titulaire d'un titre ou diplôme, à la recherche d'un premier emploi. L'entreprise doit avoir son siège social est en province Nord et ne doit pas être un établissement public.

Modalités : formation en alternance (entreprise et centre de formation) ou en interne si l'entreprise peut elle-même assurer la formation. Les frais pédagogiques sont à la charge de l'employeur mais la province participe aux frais de formation à hauteur d'un montant fixé par arrêté de l'exécutif.

Durée: Le contrat doit être signé pour une durée de six à douze mois avec une partie formation de 100 à 300 heures.

Rémunération : 80% minimum du salaire conventionné de l'emploi occupé sans que cette rémunération soit inférieure au SMG.

Avantage: exonération des charges patronales si le demandeur d'emploi est un travailleur handicapé.





Pour tout renseignement:

N° Vert

pour Canala 05 00 90 pour Koné 05 26 65 pour Koumac 05 19 91 pour Poindimié 05 00 30

APPEL GRATUIT



Immeuble Henriot BP 47 - 98 860 Koné Téléphone : 47 26 65 Courriel : direction@cap-emploi.nc





cap emploi

UN SERVICE PERSONNALISÉ, **POUR UNE GESTION** FACILITÉE DE VOS DÉCHETS



Déchets Industriels Banals Déchets métalliques Déchets verts

Déchets inertes Déchets recyclables

DASRI



Etudes déchets Audit gestion déchets Identification de filières



Tél: 26 47 57 / Fax: 26 47 37

1 rue Papin - ZI Ducos

VIRONNEMENT BP 7100 - 98801 Nouméa